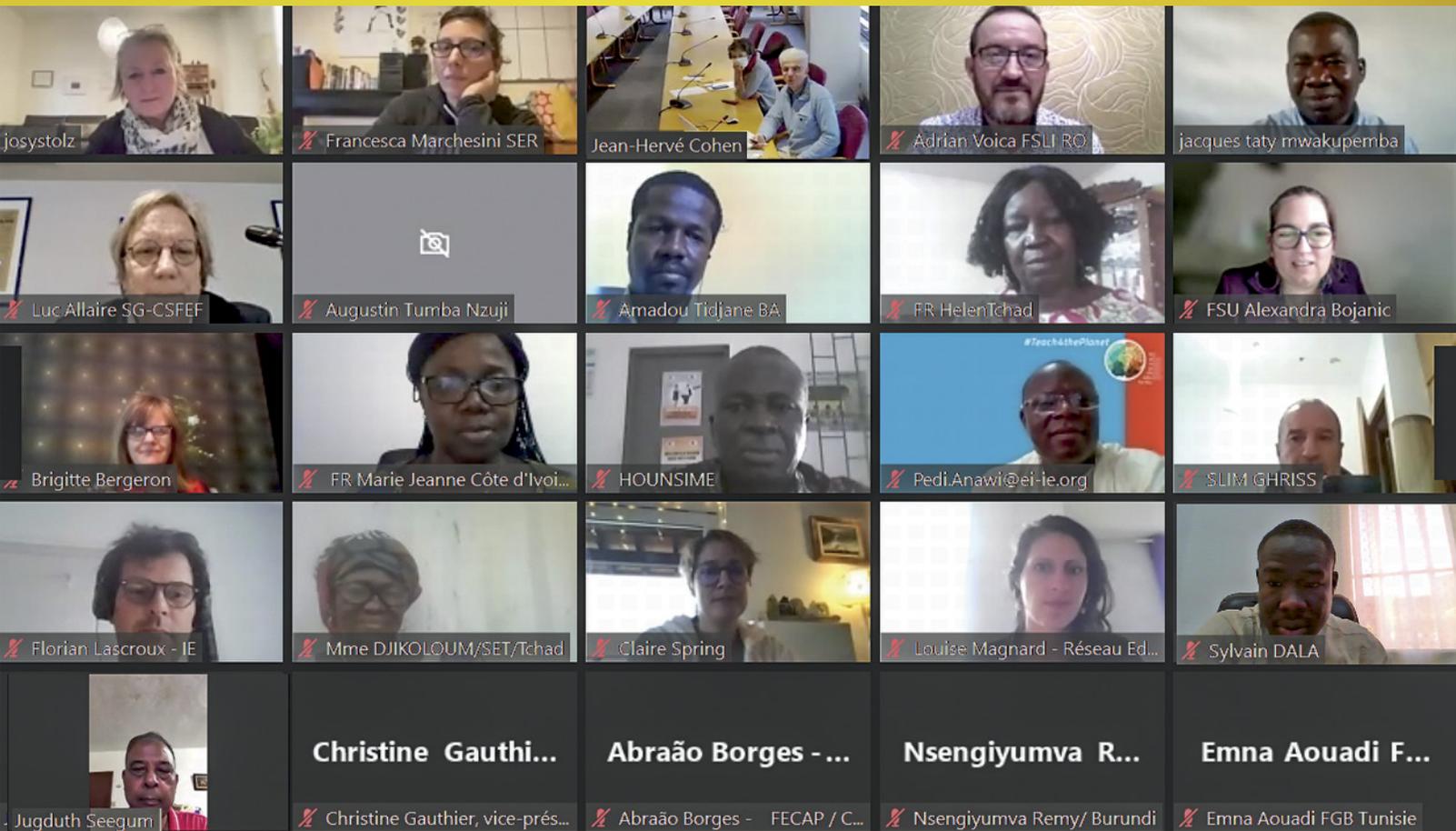


Les Actes de la 17^e Rencontre

COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

25 et 26 novembre 2021
Tenue virtuellement sur Zoom



**L'école, vecteur de solidarité et de développement,
si les pays s'en donnent les moyens**





Les Actes de la 17^e Rencontre

**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

25 et 26 novembre 2021
Tenue virtuellement

**L'école, vecteur de solidarité et de développement,
si les pays s'en donnent les moyens**

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.csfef.org

facebook.com/francophonie.syndicale/

TABLE DES MATIÈRES

1. SESSION D'OUVERTURE	7
Discours d'ouverture	7
Rapport d'activités 2018-2021	8
Un rappel des objectifs fondamentaux du CSFEF	8
Les grands objectifs pour 2018-2021	8
1. L'atteinte de l'objectif 4 des ODD	8
2. La lutte contre la marchandisation de l'éducation	8
3. Le renforcement des capacités des syndicats de l'éducation	9
4. Les élections professionnelles	10
5. L'éducation au développement durable	10
6. Renforcer les liens avec l'OIF et la CONFEMEN	10
7. Relations avec le Réseau Éducation et solidarité	13
8. L'éducation en temps de pandémie	13
Rapport financier	15
Questions – Débats	15
2. SESSION SUR LA COMPOSITION DU BUREAU	16
3. SESSION SUR LE NUMÉRIQUE DANS L'ÉDUCATION	17
Préambule: un changement de paradigme	17
Débat	18
Comment enseigner en situation de pandémie?	19
4. SESSION SUR LE PASEC	20
Les résultats de l'enquête PASEC 2019	21
Débat	22
5. DÉCLARATION DU COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CSFEF) EN VUE DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE QUI SE TIENDRA LES 20 ET 21 NOVEMBRE 2022 EN TUNISIE	26
L'école, vecteur de solidarité et de développement si les pays s'en donnent les moyens	26
6. PANORAMA 2021 DU CSFEF XVII^e RENCONTRE 25 ET 26 NOVEMBRE 2021	28
Analyse des réponses au questionnaire	28
Les pays suivants ont participé à l'enquête qui a été envoyée en juin 2021	28
1^{ère} partie: Une éducation de qualité	28
1. Le nombre moyen d'élèves par classe	28
2. Les entraves à une scolarisation pour tous	29
3. École publique/école privée	30
4. La privatisation de l'éducation	31
5. Le personnel enseignant	31
6. Quelle est la proportion du personnel de l'éducation qui est syndiquée?	32

2^e partie : L'activité syndicale	32
7. Adhésion au syndicat	32
8. Cotisation syndicale	33
9. Quels sont les éléments qui font connaître le syndicat ?	34
10. Matériel, locaux	34
11. Le panorama 2018 faisait apparaître que peu de pays avaient organisé des élections professionnelles. Sont-elles prévues dans votre pays ?	35
12. Sous quelle forme le dialogue social est-il instauré ?	35
13. Quels thèmes y sont abordés ?	36
14. Quelles campagnes menez-vous actuellement ?	36
15. Quels changements avez-vous obtenus grâce à ces mobilisations ?	37
16. Vous êtes-vous appuyés sur le panorama du CSFEF ?	37
17. Vous êtes-vous appuyés sur les campagnes de l'IE ?	37
3^e partie : Santé et environnement – Coronavirus	38
18. Dans votre pays, quelles mesures ont été prises pour lutter contre le coronavirus ?	38
19. Concernant les mesures prises dans votre pays pour contrer la COVID :	38
20. La campagne de vaccination a permis de vacciner quel pourcentage de la population ?	38
21. Avez-vous des commentaires au sujet de ces mesures ?	39
22. Quelle est votre couverture médicale en cas d'épidémie, de pandémie ?	39
23. Pendant la pandémie du coronavirus :	40
24. Y a-t-il entraîné des conséquences sur votre travail ?	40
25. Les éducateurs et leurs syndicats ont-ils été consultés par les autorités ?	40
26. Quelles conséquences a eu la pandémie dans le réseau de l'éducation ?	40
27. Qu'avez-vous appris de cette pandémie ? En garderez-vous des éléments positifs ou des gestes ou habitudes à conserver à l'école ?	42
28. Le gouvernement de votre pays a-t-il fait un état des lieux de votre pays concernant les changements climatiques ?	43
29. Quelles sont les conséquences des changements climatiques dans votre pays ?	43
30. Des mesures sont-elles prises pour freiner le processus ?	44
31. Menez-vous des campagnes ou des activités d'éducation sur les changements climatiques ?	44
4^e partie : Les relations entre votre organisation syndicale et le CSFEF	45
32. Développement de partenariats	45
33. Ateliers de la Rencontre du CSFEF 2021	46
DÉBAT	47
1^{ère} partie : éducation de qualité et privatisation de l'éducation	47
2^e partie : L'activité syndicale	49
Le primaire	49
Le collège et le secondaire	49
Privé de « choix » ou « d'obligation »	49
Ce n'est pas grave, mais ça s'aggraver !	49
Attitude syndicale	50
3^e partie : santé et environnement	50

7. SESSION DE CLÔTURE	52
ANNEXE	53
Règlement de la Rencontre du CSFEF	53
Questionnaire région	54
LISTE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS	55

1. SESSION D'OUVERTURE

Discours d'ouverture

Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF

Bienvenue à toutes et à tous pour cette XVII^e Rencontre du CSFEF.

Nous nous trouvons dans un contexte particulier dû à la crise sanitaire qui nous plonge dans l'incertitude, c'est ainsi que le Sommet de la francophonie a été reporté à 2021 puis à novembre 2022.

Pour notre part, toutes les réunions de Bureau se déroulent à distance depuis mars 2020. Nous avons développé les rendez-vous en visio-conférence, ce qui nous a incités à organiser cette Rencontre en mode virtuel.

Le CSFEF rassemble les syndicats de l'éducation des pays de l'espace francophone. Il est accrédité comme OING auprès de l'OIF, la voix institutionnelle de la francophonie. L'OIF revendique 54 membres (en général des pays), en ce qui concerne le CSFEF c'est une trentaine de pays que nous suivons à travers une centaine de syndicats. Le CSFEF est également le réseau francophone de l'Internationale de l'Éducation.

Je salue les camarades présents et présentes de Belgique, Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Canada et Québec, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, RD Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie. Camarades Salut!

Le CSFEF a tenté de maintenir le lien avec les camarades francophones, ce qui n'a pas toujours été facile pendant la crise sanitaire, toutefois, et c'est heureux, le syndicalisme a continué de fonctionner malgré les confinements successifs. C'est en tout cas ce qui ressort de vos réponses à notre Panorama, cela sera évoqué en détail lors d'une session très importante qui se tiendra demain vendredi.

Les campagnes d'adhésion au syndicat ainsi que pour le recrutement de militantes et militants ont continué à être menées par une majorité d'entre vous. Le syndicalisme, c'est d'abord le terrain, la proximité qui permettent aux revendications d'être en phase avec la profession. Il faut investir les lieux d'information, presse écrite et audiovisuelle, mais aussi les réseaux sociaux et beaucoup d'entre vous le font fort bien.

Mais les difficultés évoquées de façon récurrente lors de nos Rencontres subsistent dans de nombreux pays francophones: manque de financement en éducation, régimes politiques contestés par la population (trois coups d'État, un président assassiné), droits syndicaux bafoués (des accords sont signés, mais pas respectés), conditions de travail et de salaires dégradées, ce qui entraîne contestations et grève (comme au Gabon actuellement) et met en difficulté l'éducation des jeunes.

Je constate donc que vous ne baissez pas les bras et continuez à lutter et le CSFEF sera toujours à vos côtés pour appuyer vos luttes. Nous essaierons de faire plus et mieux et d'ores et déjà nous écouterons attentivement vos interventions.

Nous vous proposons un ordre du jour organisé sur deux demi-journées de trois heures chacune. Toute contribution écrite complémentaire sera la bienvenue. Nous avons privilégié la prise de parole syndicale, cette Rencontre est la vôtre et nous savons que votre dynamisme sera au rendez-vous.

Pour la première journée, rappelons que notre Rencontre s'inscrit dans le cadre du Sommet des chefs d'État et de gouvernement dont le thème est « La connectivité dans la diversité: Le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone ».

C'est la raison pour laquelle nous aurons une session sur le numérique: travail, pédagogie. La session sur le PASEC se situe dans le suivi du travail que nous menons depuis 2016, avec des interventions de camarades des pays concernés.



Rapport d'activités 2018-2021

Présenté par Luc Allaire, secrétaire général

Un rappel des objectifs fondamentaux du CSFEF

Le CSFEF a maintenant 34 ans. Depuis ses débuts, l'action du CSFEF s'incarne tant dans un travail de représentation et d'intervention au sein de la Francophonie, auprès des instances officielles de celle-ci et des États constitutants, que dans un programme de coopération visant le développement de l'éducation et de la démocratie, ainsi que le renforcement de nos partenaires et des syndicats de l'éducation. Le CSFEF constitue avant tout un réseau syndical d'action et de coopération dont la force vient de l'engagement actif de chacun des syndicats qui le constituent.



Le CSFEF est un réseau, ce qui signifie qu'il n'existe pas de processus d'adhésion et de cotisation. Cela permet une souplesse et une horizontalité dans le fonctionnement, et conduit à privilégier la collaboration et les relations informelles entre les syndicats, en marge de projets formalisés.

L'action du CSFEF contribue à une meilleure reconnaissance du rôle de la société civile au sein de la Francophonie et à une meilleure visibilité des enjeux liés aux droits humains et à l'éducation. Elle vise une meilleure reconnaissance du fait syndical et ainsi le renforcement de l'influence et des capacités des organisations.

De plus, en 1998, le CSFEF a conclu avec l'Internationale de l'Éducation (IE) un protocole d'accord concernant l'inclusion du CSFEF dans l'IE, par lequel les deux organisations s'engagent à coordonner les travaux qu'elles entreprennent dans les pays francophones sur les questions relevant de la Francophonie institutionnelle.

Les grands objectifs pour 2018-2021

Lors de la Rencontre qui s'est tenue à Paris en septembre 2018, un plan d'action en neuf points a été adopté. Ce plan d'action prend en compte les nombreux échanges que nous avons eus au cours de la XVI^e Rencontre du CSFEF, lors des tables rondes, des ateliers ou des débats en séances plénières.

1. L'atteinte de l'objectif 4 des ODD

- Nous avons poursuivi le travail entrepris en 2015 en vue de l'atteinte de l'objectif 4 des ODD.
- L'atteinte de cet objectif est demeurée un souci constant du Bureau du CSFEF. Ainsi, le secrétaire général du CSFEF et le représentant du CSFEF au Comité d'éthique et de déontologie du PASEC, Augustin Tumba Nzuj, se sont assurés que l'atteinte de ces objectifs soit intégrée dans l'enquête du PASEC 2019 menée par la CONFEMEN. Nous y reviendrons au point 6.
- Des éléments relevant de l'ODD4 ont aussi été évalués dans le Panorama 2021, notamment l'atteinte de la scolarité pour tous. Ce panorama sera présenté lors de la deuxième journée de la Rencontre, le 26 novembre.

2. La lutte contre la marchandisation de l'éducation

- Le CSFEF a travaillé conjointement avec l'IE dans le cadre de la Réponse mondiale contre la privatisation de l'éducation. Ainsi, nous avons accompagné l'équipe de recherche dirigée par Claude Koutou qui a mené une vaste recherche sur la privatisation de l'éducation en Côte d'Ivoire. Cette recherche a été lancée conjointement par l'Internationale de l'Éducation section Côte d'Ivoire (IESCI), le CSFEF et l'IE, le 5 avril 2019 à Abidjan.



Lancement de la recherche sur la privatisation de l'éducation à Abidjan, le 5 avril 2019

- Cette recherche a révélé notamment que la crise économique des années 1980 et l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS)¹ ont entraîné une réduction draconienne des financements de l'État en direction des écoles publiques. Toutefois, devant la demande croissante en éducation et l'insuffisance des structures d'accueil publiques, l'État a décidé d'autoriser l'ouverture d'écoles privées sur l'ensemble du territoire national à travers une convention de concession de service public.

Dès cet instant, on a assisté à un développement des écoles privées sur l'ensemble du territoire ivoirien pour répondre à la forte demande en éducation. La privatisation tous azimuts de l'éducation fait qu'aujourd'hui, il existe dans certaines localités dix fois plus d'écoles privées que d'écoles publiques.

- Toujours dans le cadre de la Réponse mondiale contre la privation de l'éducation de l'IE, le CSFEF a entrepris des discussions avec l'IERAF afin que le prochain cycle de recherches qui débutera en 2022 inclue deux pays francophones, le Sénégal et la République démocratique du Congo.
- Nous avons poursuivi le travail initié en 2016 avec le Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation. Ainsi, nous participons de manière régulière aux réunions du comité de coordination du Réseau et nous avons contribué au financement d'une personne coordinatrice du Réseau au Sénégal, puis désormais au Burkina Faso.
- Le CSFEF a participé à un séminaire sur la privatisation de l'éducation rassemblant OING et chercheurs organisé par la Coalition Éducation en février 2020.
- Le CSFEF a coorganisé une Journée internationale francophone consacrée à la lutte contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation le 22 septembre 2021. Cela a pris la forme d'un webinaire au cours duquel les représentantes et représentants des syndicats francophones de l'éducation ont pu témoigner et partager leurs expériences en matière de privatisation dans leur pays, en particulier les actions de leurs gouvernements qui étaient axées sur le numérique, qui a vu son importance s'accroître pendant la crise sanitaire due au Covid. Ce webinaire a aussi réuni des associations de la société civile et des organisations internationales. Nous avons le projet d'organiser un événement similaire chaque année.

3. Le renforcement des capacités des syndicats de l'éducation

- Lors de la Rencontre de 2018 à Paris, il avait été demandé au CSFEF d'aider les syndicats à développer leur site Internet, car plusieurs sont hébergés par le CSFEF. Malgré plusieurs sessions de travail sur cette question, les sites hébergés par le CSFEF rencontrent toujours des difficultés majeures, car le portail utilisé (SPIP) n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années.
- Il avait aussi été demandé au CSFEF de contribuer à l'élaboration d'outils ou de séminaires sur l'action syndicale. Nous avons répondu à cette demande en organisant un séminaire sur le dialogue social lors de la Journée francophone qui faisait partie des activités pré-congrès du dernier congrès de l'IE qui s'est tenu en Thaïlande en juillet 2019.
- Le CSFEF a aussi participé à un séminaire de formation organisé par l'Initiative norvégienne en éducation qui a été implantée dans quatre pays africains, dont un pays francophone, le Burkina Faso, afin que les syndicats de ces pays développent une compréhension commune des mécanismes de dialogue social et politique et de donner l'occasion de partager, de réfléchir sur leurs pratiques et de décider des mesures concrètes pour s'améliorer.
- La question du dialogue social a aussi fait l'objet de questions soulevées dans le Panorama 2021. Nous y reviendrons lors de la deuxième journée de la Rencontre.



Séminaire de formation sur le dialogue social et politique

1. Un programme d'**ajustement structurel** est un programme de réformes économiques que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale met en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique. https://fr.wikipedia.org/wiki/Ajustement_structuel

4. Les élections professionnelles

- Lors de la Rencontre, il a été demandé au CSFEF de soutenir les syndicats dans les pays où il y a des élections professionnelles ou qui souhaitent que de telles élections soient organisées dans leur pays. À ce sujet, le CSFEF a offert dans le passé des ateliers sur les élections professionnelles. Nous réitérons notre offre de formation aux syndicats qui le souhaitent.

5. L'éducation au développement durable

- En 2018, nous prévoyions poursuivre le travail sur le portail Médiaterre. En effet, nous avons eu une entente avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable pendant de nombreuses années qui nous a permis de contribuer à ce portail grâce à la collaboration du SNEA-B au Burkina Faso, de la FECASE au Cameroun et de la FENECO en République démocratique du Congo. Malheureusement, l'OIF a coupé les fonds en mars 2019, et cette contribution a dû arrêter. Nous voulons souligner la contribution exceptionnelle d'Olivier Kima du SNEA-B, qui a coordonné les contributions des syndicats africains au cours de toutes ces années.
- L'éducation au développement durable a fait partie des questions du Panorama 2021 qui sera présenté le 26 novembre.



Reportage de l'équipe du CSFEF dans une école au Burkina Faso pour le portail Médiaterre

6. Renforcer les liens avec l'OIF et la CONFEMEN

Rappelons que l'OIF soutient la société civile, à travers notamment les 84 OING et 43 ONG accréditées, et la conférence des OING dispose d'une commission paix, démocratie et droits de l'Homme dont fait partie le CSFEF.

Conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone (Njaména, 2019)

Le CSFEF a pris toute sa place dans cet événement organisé par l'OIF en y apportant notamment la parole de trois enseignantes syndicalistes de Côte d'Ivoire, du Burundi et du Tchad, et en faisant en sorte que les camarades du Syndicat des Enseignants du Tchad (SET) soient invités à cette conférence. Le président du CSFEF est intervenu en conférence plénière et les trois camarades ont animé des ateliers.

L'action des syndicats de l'enseignement en faveur de l'éducation des filles

Les enseignantes, les enseignants et leurs syndicats, en raison de leur fonction, ont un rôle important à jouer pour favoriser la scolarisation des filles. Les actions développées sont multiples et se font à plusieurs niveaux.

En ce qui concerne les enseignants, au niveau de leur école :

- Sensibiliser les parents et les familles sur le terrain ;
- Veiller à ce que les jeunes filles se sentent bien à l'école, comme les jeunes garçons ;
- Inculquer aux jeunes le respect et la solidarité entre les genres.

Les syndicats, force collective, peuvent agir localement et globalement :

- Campagne de plaidoyer auprès des citoyens et citoyennes ;
- Action auprès du gouvernement pour des politiques d'accès et de réussite à l'école non discriminante ;
- Action pour que la formation des personnels de l'éducation inclue la problématique de l'égalité filles/garçons à l'école ;
- Réflexion sur les programmes et les livres scolaires afin d'en éliminer toute discrimination fondée sur le genre.

Les syndicats agissent sur les lois et règlements nationaux, utilisent les recommandations internationales et les travaux de recherche afin d'étayer leurs démarches. Dans leur métier d'éducateur, ils ont une action sur leurs élèves et leurs familles. Dans leurs activités syndicales ou militantes, ils ont une action sur leurs adhérents et la politique de leur syndicat sur la question du genre.

Plusieurs exemples seront donnés afin d'illustrer ce propos, notamment :

- La CSC-enseignement en RDC : campagne nationale pour l'inscription des filles à l'école en appui d'une initiative gouvernementale. Conscientisation des filles à jouer un rôle égal à celui des garçons dans la société, notamment en refusant les mariages précoces ou le travail domestique qui nuit à la scolarité.
- Le SYNAFEN au Niger : instauration d'un trophée d'excellence récompensant les écoles qui favorisent la réussite des filles. Formation de leaders féminins et enseignants. Mise en application de la loi sur la protection des jeunes filles dans leur scolarité. Formation des adhérents à la lutte contre les discriminations ou violences basées sur le genre.
- La FESEN au Togo : diffusion d'affiches ou d'autocollants, tournées de sensibilisation dans les établissements scolaires. Travail sur la réinsertion des jeunes filles qui ont abandonné l'école pour cause de travail forcé. Il est à noter qu'un programme de coopération syndicale entre la FCE-Canada et la FESEN permet de financer ces actions.

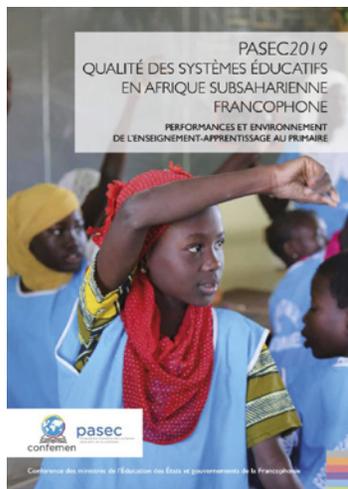
Les enseignantes et les syndicalistes, en raison de leur position, ont une certaine valeur d'exemple, leur expérience peut inspirer les jeunes filles. Le CSFEF par son travail de réseau permet l'échange entre les syndicats sur les actions menées, les réussites et les échecs. Il peut impulser des projets de coopération sur ces thèmes.

6.1 Le PASEC

En 2018, le coordonnateur du PASEC, Hilaire Hounkpodote, a fait une présentation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, qui préparait alors une nouvelle version de cette enquête pour 2019 en y ajoutant, outre une enquête sur les résultats des élèves, un volet sur l'évaluation des enseignantes et enseignants.

Craignant que cette évaluation n'entraîne des conséquences négatives dans les quatorze pays couverts par le PASEC2019, le CSFEF a fait des interventions auprès de la CONFEMEN et du coordonnateur du PASEC pour que soit mis sur pied un comité d'éthique et de déontologie. Ce qui a été accepté, et le CSFEF a pu y déléguer deux représentants, Augustin Tumba Nzuzi et Luc Allaire.

Une charte d'éthique a été adoptée prévoyant que l'enquête soit anonyme, ne permettant d'identifier ni les enseignants ou enseignantes ni les établissements, et que les résultats ne soient pas exploités pour dénigrer la profession enseignante, voire la sanctionner.



Le rapport du PASEC a été rendu public le 21 décembre 2020 à Dakar au Sénégal. Le président du CSFEF a participé à ce lancement en compagnie des syndicats de l'éducation sénégalais. Ce rapport présentait les enquêtes qui se sont déroulées dans quatorze pays d'Afrique francophones : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

Outre le comité d'éthique, le CSFEF avait aussi demandé que les syndicats soient consultés lors du déroulement des opérations d'évaluation dans chaque pays, afin par exemple d'être informés des conditions de l'enquête, du type d'établissements évalués (publics/privés, grandes villes/régions), etc. Force est de constater que les équipes nationales du PASEC n'ont pas répondu à ces demandes, relayées pourtant par la CONFEMEN. La plupart des syndicats n'ont été sensibilisés que par le peu d'informations que le CSFEF pouvait recueillir auprès de l'équipe internationale du PASEC.

Il y avait une forte attente de dialogue social de la part des syndicats de l'éducation sur le résultat de cette enquête et la mise en place de recommandations issues du travail de recherche mené dans les différents pays. La CONFEMEN nous garantit que l'objectif est une meilleure adéquation de la formation des enseignants, initiale et continue, aux besoins d'éducation, le CSFEF ne peut qu'y souscrire. Un autre volet important est de pouvoir exercer son métier dans

des conditions matérielles satisfaisantes (locaux, effectifs, outils pédagogiques), ce qui est loin d'être le cas dans plusieurs pays. Enfin, la nécessité de rétribuer le travail des enseignants à sa juste valeur, de leur offrir des perspectives de carrière devrait être un élément clé pour la qualité du système éducatif.

Après le lancement du PASEC, le CSFEF a tenu un webinaire sur les résultats du PASEC auquel ont participé les syndicats des quatorze pays concernés.

Le CSFEF a ensuite mis sur pied un programme de coopération visant à ce que l'action syndicale presse les gouvernements pour qu'ils prennent des actions concrètes dans l'intérêt des enseignants, des enseignantes et des élèves et pour que les recommandations du PASEC soient suivies d'effet dans chaque pays. Les syndicats des pays suivants ont répondu à l'appel et organisé des activités en lien avec le PASEC : Sénégal, Niger, Cameroun, Gabon, Bénin, RDC, Burundi et Tchad.

6.2 La défense des droits humains

Le CSFEF s'est impliqué au comité de suivi de la Conférence des OING.

Sur la question des droits humains, nous avons organisé un webinaire le 18 mars 2021 pour la Journée de la francophonie sous le thème « Une francophonie en actions pour la paix, la démocratie, les droits et les libertés ».

Lors de ce webinaire, nous avons mis l'accent sur la démocratie et les libertés, rappelant que nombre de déclarations et de publications de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mentionnent ces principes essentiels dans la construction de l'espace francophone. Ainsi, lors de la 46^e session des droits de l'Homme des Nations-Unies, le 22 février 2021, la secrétaire générale de l'OIF Louise Mushikiwabo déclarait : « La francophonie est fortement engagée dans la promotion des droits et des libertés. Nous tenons ce mandat de la volonté des États membres qui ont adopté en novembre 2000 la déclaration de Bamako ». Elle ajoutait également que si des progrès avaient pu être enregistrés, « nous devons collectivement reconnaître que le combat pour les droits humains et les libertés fondamentales demeurent d'une pressante actualité. »

Le CSFEF a voulu constater sur le terrain la réalité de l'application de tous ces principes auxquels les États membres ont adhéré en rejoignant l'OIF. Les témoignages recueillis auprès de syndicalistes de l'éducation, militantes et militants des droits humains sont édifiants.

À Djibouti, la liberté d'expression est un combat permanent, il en est de même de tous les droits fondamentaux. Les pouvoirs publics ne tolèrent aucun syndicat, aucune opposition. Chaque jour, nous rapporte la ligue djiboutienne des droits de l'homme avec des exemples précis, il y a des arrestations arbitraires, des emprisonnements pour avoir exprimé une opinion qui déplaît au gouvernement.

La situation en Haïti est dramatique, le gouvernement agit par la terreur en soutenant des gangs armés qui attaquent notamment les organisations syndicales. Les opposants au régime ou les simples citoyens soupçonnés de les soutenir sont attaqués chez eux et dépouillés de leurs biens. De grandes manifestations populaires dénoncent la corruption qui détourne l'argent public, notamment celui dédié à l'éducation.

En République centrafricaine, la majorité du pays n'est pas contrôlée par l'État central, la rébellion prolifère face à un régime usé qui est soutenu par des puissances étrangères, dont la France. Les riches ressources minières du pays ne profitent nullement à la population.

Au Sénégal, pays pourtant réputé stable, des manifestations visant à réclamer plus de démocratie dans le processus électoral ont été réprimées violemment. Des enseignants, soupçonnés de pousser leurs élèves dans la rue, ont été arrêtés, dans leur école, dans leur classe. La société civile a réagi en dénonçant ces fausses accusations et appelé à la libération des personnes injustement emprisonnées.

Au Niger, les élections ont eu lieu récemment, mais les tensions sont encore vives, il y a des enlèvements, des meurtres ethniques. Le président de la République est soutenu par la communauté internationale alors que la société civile nigérienne dénonce les arrestations arbitraires et l'emprisonnement de dirigeants de l'opposition.



La population du Tchad se sent oubliée, pourtant il s’y passe des choses graves. Des centaines de personnes ont été arrêtées pendant la période électorale, un candidat de l’opposition a été violemment interpellé par la police chez lui sous prétexte de « diffamation envers la femme du président », sa mère a été tuée. D’autres personnes ont alors retiré leur candidature à l’élection présidentielle. Le président actuel brigue un sixième mandat alors que la Constitution les limite à deux. Le système scolaire est défaillant, car les enseignants subissent des baisses de salaire. Les étudiants fuient le pays pour aller étudier au Cameroun. C’est un vrai gâchis.

Ces quelques témoignages ne sont malheureusement pas exhaustifs. Ils s’accompagnent d’une demande pressante auprès de l’OIF et des pays influents comme la France, de cesser de soutenir les régimes discrédités auprès de leur population.

Le CSFEF exhorte l’OIF à travailler davantage pour, comme elle l’écrit elle-même dans son document sur la démocratie, « enraciner les droits et les libertés, promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes, protéger les acteurs de la démocratie et des droits de l’Homme ». L’OIF dispose d’un outil, la déclaration de Bamako signée en novembre 2000 qui constitue un engagement fort des États. À chaque manquement grave aux principes démocratiques, l’OIF est fondée à intervenir et surtout elle doit appuyer et défendre les hommes et les femmes qui luttent dans leur pays pour que les engagements démocratiques soient tenus.

Ce fut donc un appel à la solidarité et à l’action qui est lancé en cette Journée internationale de la Francophonie et nous espérons tous et toutes qu’il sera suivi d’effets.

À l’issue de cette journée, le CSFEF a interpellé l’OIF pour qu’elle agisse pleinement en faveur du respect des droits humains et de la liberté d’expression conformément à la Déclaration de Bamako signée par tous les gouvernements francophones en novembre 2000.

7. Relations avec le Réseau Éducation et solidarité

Nous avons poursuivi le travail conjoint avec le RES à la suite de l’enquête sur la santé au travail du personnel de l’éducation qui avait été réalisée en 2018.

En 2021, des syndicats francophones du Québec, de Belgique, de France et du Maroc ont participé au Baromètre sur la santé et le bien-être du personnel de l’éducation, qui a été lancé le 18 novembre 2021.

8. L’éducation en temps de pandémie

La fermeture soudaine des établissements scolaires a bouleversé le système éducatif dans de nombreux pays. Les enseignants et leurs élèves ont dû répondre rapidement au défi de la continuité éducative et s’approprier des outils nouveaux, alors qu’ils y étaient souvent peu préparés. La communauté scolaire doit surmonter de nombreuses difficultés dues à la diversité des équipements dans les différents pays les outils numériques, sont loin de fonctionner convenablement partout et d’autres supports d’enseignement, comme la télévision ou la radio ont été mis à contribution.

En mai 2020, le CSFEF a participé à une consultation sur l’impact de la crise de la COVID-19 sur l’éducation, organisée par la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l’éducation, madame Kumba Boly-Barry. Des porte-paroles de syndicats francophones en provenance d’Haïti, de l’île Maurice et de France ont pu témoigner de leur expérience pendant la crise sanitaire.

L’Institut de la francophonie pour l’éducation et la formation (IFEFF) basé à Dakar a convié Jean-Hervé COHEN, président du CSFEF à animer un webinaire consacré à l’éducation en temps de pandémie en mai 2020.

C’est donc du point de vue des utilisateurs, enseignants, parents, élèves, que ce webinaire s’est placé, en présentant des exemples concrets et en suscitant le débat avec les participants.

Des moyens limités pour atteindre ces objectifs

Le CSFEF demeure une organisation qui œuvre avec peu de moyens. Sa capacité de représentation et ses activités de coopération sont tributaires des ressources dont il dispose. Ces ressources sont limitées aux contributions financières des organisations membres du Bureau et de l’Internationale de l’Éducation ainsi qu’aux subventions que le CSFEF obtient pour ses projets de coopération.

Un contexte particulier

Les actions du CSFEF ont été grandement affectées par la pandémie de la COVID-19 au cours de la dernière année et demie. Ainsi, nous avons dû mettre fin à toutes les réunions en présence. Nous avons par conséquent dû changer nos façons de faire en organisant des webinaires et en tenant les réunions du Bureau sur Zoom.

Sur le plan des communications, nous avons utilisé davantage notre page Facebook, car le site Internet www.csfef.org a connu des problèmes de fonctionnement que nous allons résoudre à l'avenir. Nous avons poursuivi la publication de l'infolettre *La Francophonie syndicale*.

- Conception et production du Panorama 2021
 - Il s'agit d'un sondage d'enquête qui est envoyé à tous les syndicats de l'éducation francophones affiliés à l'IE lors de chaque Rencontre du CSFEF. Il vise à obtenir des données sur différents sujets reliés à l'éducation de qualité et sur l'activité syndicale.
- Lors de chaque réunion du Bureau du CSFEF, un résumé des faits saillants est rédigé pour chacune des régions où est présent le CSFEF.
 - Les délégués régionaux du bureau ont pour mission de collecter des données auprès des syndicats de leur région (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, etc.), ce qui permet aux membres du Bureau de prendre le pouls des réalités de chacune des régions de la Francophonie.
- Nous avons tenu des réunions du Bureau en présence avant la pandémie : en septembre 2018 à Paris, en mars 2019 à Tunis, en octobre 2019 à Ottawa. Depuis mars 2020, toutes les réunions du Bureau se sont faites en mode virtuel en avril, en octobre et en décembre 2020, en mai, en octobre et en novembre 2021.

Rapport financier

Présenté par Brigitte Bergeron, trésorière du CSFEF

Les finances du CSFEF sont saines, les ressources proviennent des cotisations des syndicats membres du Bureau et de subventions liées à des projets. Les dépenses sont essentiellement dues aux réunions de Bureau et à un projet de coopération. Or, il n'y a eu que deux réunions en présence, du fait de la pandémie, ce qui dégage un excédent pour le futur.



Questions – Débats

1. Un exemple de coopération sud-sud entre GTU et Fekrimpama, avec l'aide du CSFEF qui a participé aux frais de déplacement de la mission.
2. Proposition d'utiliser les fonds du CSFEF économisés en raison de la COVID-19. Notamment en direction de la formation syndicale des jeunes générations.
3. Situation au Maroc, étude sur la privatisation/marchandisation commanditée par l'IE, qui montre que la privatisation a augmenté. Une réforme des carrières des enseignants est en cours, les syndicats mettent en avant les conditions de travail difficile.
4. Togo, les syndicats sont confrontés à une situation tendue avec le gouvernement qui vient de sanctionner 1345 enseignants qui ont suivi le dernier mouvement de grève. Les directeurs d'école sont par exemple démis de leur fonction et doivent redevenir enseignants, remplacés par des jeunes sans expérience à la direction d'établissement. Le syndicat a interpellé le MEN, textes officiels à l'appui, sur l'illégalité de ce type de décision.
5. Les activités sont ralenties au Bénin, les élections professionnelles, au niveau des centrales syndicales, ont éliminé certains syndicats des négociations officielles car ils n'ont pas atteint le seuil minimum de représentativité. Les élections sectorielles à venir vont peut-être changer la donne, nous devons y travailler.

2. SESSION SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau du CSFEF est constitué de 12 membres couvrant l'espace francophone et d'un observateur de l'Internationale de l'Éducation (IE).

Le bureau actuel a été élu lors de la Rencontre de Paris, en septembre 2018. Compte tenu du fait qu'il n'a pas été possible d'organiser une Rencontre en présence depuis 2018, nous proposons de prolonger les mandats jusqu'en 2022, avec quelques ajustements.

Nous espérons pouvoir nous réunir en 2022, si possible à Tunis, puisque c'est en Tunisie que se tiendra le prochain Sommet de la francophonie.

Sonia Ethier (CSQ, déléguée du Québec) et **Etienne-Paulin Songoli** (SYNEAC, délégué d'Afrique centrale) ont pris leur retraite de leurs activités professionnelles et syndicales.

Slim Ghriss (FGEB, délégué Afrique du Nord), membre du Bureau sortant, indique qu'il a été élu en 2016 à Madagascar avec accord sur deux mandats maximums puis réélu à Paris en 2018, il souhaite donc respecter l'accord au profit de la Mauritanie. Amadou Tidjane Ba accepte la proposition, ainsi que Younès Firachine (SNE-CDT Maroc).

Voici donc la composition du nouveau Bureau, qui résulte des explications précédentes et des décisions de chaque région. Les mandats courent jusqu'à la prochaine Rencontre, qui, espérons-le, se tiendra en 2022.

<p>Jean-Hervé Cohen Président</p> <p> pr@csfef.org</p> <p> 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris Cédex 13 (France)</p>		<p>Luc Allaire Secrétaire Général</p> <p> sg@csfef.org</p> <p> 9405, Rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) Canada H1L 6P3</p>	
<p>Jokebed Mougabaye Djikoloum Vice-Présidente</p> <p> Afrique Centrale</p> <p> Syndicat des enseignants du Tchad (SET)</p>		<p>Christian Champendal Vice-Président</p> <p> France</p> <p> Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) – Éducation</p>	
<p>Brigitte Bergeron Trésorière</p> <p> Canada</p> <p> Fédération canadienne des enseignants et enseignantes (FCE/CFTE)</p>		<p>Amadou Tidjane Ba Délégué</p> <p> Afrique du nord</p> <p> Syndicat national de l'enseignement secondaire de Mauritanie (SNES-M)</p>	
<p>Abraão Borges Délégué</p> <p> Afrique de l'ouest</p> <p> Fédération capverdienne des enseignants (FECAP)</p>		<p>Vinod Jugduth Seegum Délégué</p> <p> Afrique de l'est</p> <p> Government teachers' union (GTU, Ile Maurice)</p>	
<p>Alexandra Bojanic Déléguée</p> <p> France</p> <p> Fédération syndicale unitaire (FSU)</p>		<p>Joseline Stolz Déléguée</p> <p> Europe de l'ouest</p> <p> Syndicat des enseignants romands (SER, Suisse)</p>	
<p>Adrian Voica Délégué</p> <p> Europe de l'est</p> <p> Fédération des syndicats libres de l'enseignement (FSLI, Roumanie)</p>		<p>Luc Beauregard Délégué</p> <p> Québec</p> <p> Centrale des syndicats du Québec (CSQ)</p>	

3. SESSION SUR LE NUMÉRIQUE DANS L'ÉDUCATION

Thème animé par Luc Beaugard, délégué du Québec.

Le numérique est devenu très important et presque incontournable depuis que la pandémie de la COVID-19 a poussé nos gouvernements à fermer les établissements scolaires.

Un thème similaire a été choisi pour le Sommet de la francophonie qui devait se tenir à Djerba, en Tunisie en 2021, mais reporté à cause de la crise sanitaire: Connectivité dans la diversité; le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone.

Dans son introduction, Luc Beaugard a posé quelques questions aux participantes et participants:

- À quel prix devons-nous aller vers le numérique ?
- Les enseignantes et enseignants demeurent-ils les maîtres de leur pédagogie ?
- Le numérique dans l'éducation n'augmente-t-il pas les inégalités entre les apprenants au sein des pays du Nord et du Sud, et entre les pays du Nord et ceux du Sud ?

Jacques Taty Mwakupemba; FENECO/UNTC Kinshasa – RD Congo, a présenté ce qui suit:

Préambule: un changement de paradigme

- L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation date de la fin du XX^e siècle. Dans certains pays dits « développés », certaines institutions éducatives ont commencé à l'introduire dans leurs systèmes éducatifs.
- Il a fallu que la crise sanitaire mondiale avec la pandémie de la COVID-19 en 2020 oblige à la fermeture des écoles, des universités et d'autres institutions éducatives, pour que le numérique soit l'outil par excellence dans la poursuite des apprentissages. L'école n'était plus entre les quatre murs habituels, chacun là où il se trouve pouvait, grâce au numérique, suivre ses leçons ou ses cours, quelle que soit la distance, un vrai changement de paradigme, une révolution numérique obligeant presque partout au monde au système de travail à distance ou en télétravail.

Opportunités

- Le numérique apparaît plus encore probablement en Afrique que dans les pays développés, comme une opportunité pour développer des approches pédagogiques centrées sur les apprenants. Capacités à transmettre, à produire, à développer des activités, à évaluer, ou encore à produire des données de pilotage des systèmes éducatifs, le numérique investit progressivement tous les domaines de l'éducation, à la recherche d'une intégration aboutie.
- Il responsabilise les apprenants en développant en eux les capacités cognitives, les compétences personnelles et aussi le travail personnel et commun.
- Le numérique apparaît comme une opportunité pour couvrir les apprentissages dans les zones éloignées et rurales, dans les zones de conflits et avoir un caractère d'inclusivité et d'équité répondant certes aux ODD4.

Défis

- Le numérique en éducation dans les pays d'Afrique constitue une préoccupation déjà ancienne, mais ses déterminants évoluent à une très grande vitesse. Parmi d'autres questions, notamment pédagogiques, sociétales ou économiques, la distance se pose comme un des enjeux majeurs, en particulier quand les disparités géographiques viennent renforcer – et dans quelles proportions ! – les contraintes spatiales;
- Les disparités entre États et territoires sont également considérables, renforcées notamment par une faible pénétration de l'électricité dans de larges zones géographiques. Les réseaux existants restent pour l'instant peu capables d'assurer la transmission de données (le plus souvent 2G), le taux d'accès à Internet restant de ce fait, un des plus faibles du monde;
- Le contexte de pénurie budgétaire conduit naturellement à la multiplication de partenariats public-privé notamment avec les opérateurs de télécommunications pour les infrastructures longues distances (fibres intercontinentales). Mais les enjeux liés au déploiement de l'Internet conduisent aujourd'hui à l'émergence d'initiatives d'une tout autre ampleur, visant à développer une connectivité généralisée, ou de technologies terrestres à déploiement rapide.

D'autres défis

- Première évidence, la nécessité d'adapter la technologie aux contextes, avec une très large diversité des situations. La question de l'accès à l'électricité est évidemment première, en particulier pour les zones rurales, mais la prise en charge durable des coûts récurrents constitue aussi un obstacle à ne pas négliger. Les conditions de stockage et d'exploitation des équipements (contraintes climatiques notamment), les considérables difficultés liées au service après-vente, sans évoquer les coûts de maintenance eux-mêmes. Autant de questions qui doivent être résolues sur place, avec et par les acteurs eux-mêmes. La très grande diversité des initiatives, du recyclage d'ordinateurs anciens aux expérimentations d'équipements internet mobiles les plus modernes (tablettes), ou encore les développements d'usages fondés sur les équipements personnels, favorisent l'émergence de modèles locaux, appuyés sur de fortes capacités créatrices;
- Mais l'intégration réussie du numérique est aussi largement liée à la recherche de continuité avec les pratiques existantes, fortement ancrées dans les réalités, les sociétés et les cultures locales. La formation des maîtres et des cadres doit permettre de favoriser ces continuités, en particulier en évitant le recours à des modèles de formation exogènes au profit d'élaborations nationales ou locales;
- La recherche de modèles économiquement soutenables fait aussi l'objet d'attentions essentielles: réduction des coûts fixes, financements durables pour prendre en charge les coûts récurrents, avec notamment la recherche d'appuis sur les conceptions de l'économie circulaire, de code ouvert et du partage des usages.

Critiques

- La surexposition des apprenants aux écrans
- Les effets du numérique sur le cerveau ?

Débat

Après cette brillante intervention du camarade Jacques Taty, Luc Beauregard a donné la parole aux camarades le souhaitant, c'est ainsi qu'Élisabeth Jacquet du SNES-FSU de la France a ajouté qu'on n'enseigne pas derrière un écran, car aucune surveillance n'est possible et le décrochage est fréquent, le retour au présentiel était bien accueilli.

L'exemple des collègues de la Corée du Sud a été évoqué, où chaque élève a un ordinateur et la connexion est excellente. L'enseignement à distance était effectif, car les écoles ont fermé près de six mois, mais nos collègues coréens craignaient que le gouvernement investisse moins dans l'éducation présentielle.

Le souci des Coréens ne se pose même pas dans certains pays africains comme le Tchad où le délestage est fréquent, la couverture du réseau pour la connexion Internet est très partielle, il manque d'ordinateurs et surtout les enseignants maîtrisent peu l'outil informatique, a affirmé notre camarade Jokebed Djikoloum du SET.

Même constat en Côte d'Ivoire avec l'intervention de la camarade Marie-Jeanne Kombo (SYNADEEPCI) qui a indiqué que le numérique est essentiel pour le développement, mais dit-elle, elle ne souhaite pas le développement de l'éducation à distance, car le présentiel est mieux pour tisser les liens sociaux et les interactions entre les enseignants et apprenants.

Presque les mêmes échos au Maroc avec l'intervention de notre collègue Younes Firachine (SNE-CDT) sur l'expérience marocaine pendant cette crise sanitaire après la fermeture des établissements et l'introduction de l'enseignement à distance qui se sont imposées comme solution de remplacement, mais d'après l'évaluation du Haut-Commissariat au plan (HCP), organisation chargée de statistiques dans le royaume et L'UNICEF, les conséquences sont d'ordre psychologique, éducatif et social.

En regardant le dispositif mis en place depuis l'arrêt du présentiel, les problèmes sont dus aux infrastructures d'accès à l'Internet, à la couverture partielle du réseau et à la faiblesse de la connexion. Les premiers concernés,



Marie-Jeanne Kombo en compagnie d'Alexandra Bojanic du Bureau du CSFEF

les enseignants n'ont pas une formation adéquate pour dispenser des cours à distance. Après tout, l'école n'est pas qu'un espace d'apprentissage d'enseignement, mais aussi un espace social et psychologique, car c'est un espace où on construit la personnalité de l'être humain.

Les syndicats au Maroc sont contre le fait que l'enseignement à distance soit une alternative à l'enseignement présentiel malgré la loi qui va institutionnaliser l'enseignement à distance, car l'État pense diminuer les dépenses allouées à l'éducation alors que l'enseignement à distance doit être complémentaire au présentiel.

Le numérique dans l'éducation est un marché de plusieurs milliards et c'est la course pour certaines sociétés pour engranger plus de bénéfices.

Tandis que notre camarade Apolline Mawouna Fagla, secrétaire générale du SNEP-Bénin, souligne un petit effort du gouvernement béninois en organisant une journée de réflexion sous le thème « le numérique dans l'éducation ».

L'État béninois a formé 200 enseignants sur l'ensemble du territoire suivi d'une distribution de tablettes aux enseignants, une petite goutte, car l'effectif ne dépasse pas 2 % du corps enseignant. L'enseignement à distance se faisait via des radios et des télévisions malgré cela la couverture est très partielle.

Enfin notre collègue Adrian Voica du FSLE de la Roumanie a souligné les problèmes de l'Europe de l'Est et en particulier de la Roumanie vis-à-vis de la numérisation de l'enseignement et l'indisponibilité du gouvernement roumain à améliorer les conditions de vie morales et matérielles des enseignants.

Pour conclure, Luc Beauregard a affirmé que le numérique ne pourra pas remplacer l'enseignement présentiel et pour la bonne réussite de l'éducation, les gouvernements doivent consulter et écouter les représentants syndicaux.

Comment enseigner en situation de pandémie ?

Article d'Elisabeth Jacquet, publié sur le blogue du SNES-FSU

Dans tous les pays de la Francophonie, les écoles et établissements du second degré ont fermé pendant la pandémie, mais la durée de la fermeture a été très variable. Partout, sauf en Haïti, des mesures de « distanciation sociale » ont été appliquées et l'obligation de porter un masque dans les établissements scolaires a été la règle, sauf en Haïti et au Liban. Pour maintenir les écoles ouvertes, certains gouvernements ont déployé des campagnes massives de tests auprès des élèves. Ce fut le cas en Belgique, en France, en Roumanie, à l'île Maurice, au Gabon, au Tchad, mais pas au Congo, au Bénin ni en Algérie ou au Togo. La distanciation entre élèves a souvent conduit à répartir les élèves d'une classe en deux groupes qui alternaient leur présence. Dans la plupart des pays, les équipements de sécurité (masques, gel) ont manqué cruellement au début de la pandémie.

La priorité vaccinale accordée aux enseignants a été rare et ce, d'autant plus que les vaccins manquaient aussi dans un premier temps. Actuellement, l'approvisionnement en doses de vaccin est meilleur, mais encore insuffisant (en Tunisie par exemple). Les syndicalistes de la FETRASSEIC (Congo-Brazzaville) regrettent que « *la désinfection qui a eu lieu sur les réseaux sociaux dans le monde ait impacté beaucoup de Congolais qui refusent de se faire vacciner* », dont des enseignants. Au Liban, les enseignants sont loin d'être tous vaccinés. Au Cameroun, certains syndicalistes notent que « *les réseaux sociaux ont parasité la campagne gouvernementale et ont imposé dans l'opinion la thèse du complot. Le gouvernement n'a pas voulu impliquer la société civile, les leaders des communautés. Mais il faut dire que les membres du gouvernement et de la haute administration sont tellement mêlés à des scandales que la population ne leur fait plus confiance* ».

Dans les pays où la place de l'enseignement privé est importante, beaucoup de petites structures privées ont tout simplement fermé et n'ont plus payé leurs enseignants ; ce fut le cas en Haïti et dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. C'est aussi dans les pays les plus pauvres que le décrochage des élèves fragiles et particulièrement des jeunes filles a été le plus important. La réouverture des écoles n'a malheureusement fait que confirmer ces phénomènes de déscolarisation. Les syndicalistes déplorent partout de sérieux retards dans les programmes. Ces deux derniers phénomènes ont particulièrement démotivés bon nombre d'enseignants au Cameroun et en République démocratique du Congo. Un seul syndicat tire des enseignements plus positifs de la crise sanitaire : la GTU de l'île Maurice dont les responsables affirment que « *les décrochages ont été très rares, grâce aux leçons télévisées et en ligne. On a pu observer plus de solidarité familiale, plus d'attention et de soin pour l'environnement, des activités de jardinage avec le soutien du gouvernement* ».

4. SESSION SUR LE PASEC

Animée par Luc Allaire

En 2018, le coordonnateur du PASEC, Hilaire Hounkpodote, a fait une présentation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, qui préparait alors une nouvelle version de cette enquête pour 2019 en y ajoutant, outre une enquête sur les résultats des élèves, un volet sur l'évaluation des enseignantes et enseignants.

Craignant que cette évaluation n'entraîne des conséquences négatives dans les 14 pays couverts par le PASEC2019, le CSFEF a fait des interventions auprès de la CONFEMEN et du coordonnateur du PASEC pour que soit mis sur pied un comité d'éthique et de déontologie. Ce qui a été accepté, et le CSFEF a pu y déléguer deux représentants.

Présentation par Augustin Tumba Nzuji, secrétaire général de la FENECO-UNTC (République démocratique du Congo), et membre du Comité d'éthique et de déontologie du PASEC.



Augustin Tumba Nzuji et Luc Allaire

Augustin a rappelé que le PASEC 2019 n'était pas la première analyse réalisée par la CONFEMEN. La recherche précédente avait été réalisée en 2014 et avait été présentée lors de la Rencontre du CSFEF en 2016 par le coordonnateur du PASEC, Jacques Malpel. Celui-ci avait alors indiqué que la prochaine édition du PASEC en 2019 comporterait une nouvelle composante, une évaluation des enseignantes et enseignants. Aussitôt, le CSFEF avait engagé des négociations avec le coordonnateur du PASEC, car il s'agissait d'un sujet fort délicat.

En suivi de ces discussions, le coordonnateur du PASEC a invité deux représentants du CSFEF à une réunion de planification au Gabon, à laquelle Augustin a participé avec Awa Wade du Sénégal. Tous deux étaient alors membres du Bureau du CSFEF. Les 15 pays pressentis pour l'enquête du PASEC étaient représentés par quatre personnes, faisant partie des points focaux.

Augustin et Awa avaient alors constaté que la perception des pays participants par rapport à la participation syndicale différait de la perception de la CONFEMEN. En effet, les représentants des pays membres disaient carrément que l'on devait se passer des syndicats. Augustin et Awa avaient mis le poing sur la table en disant que le CSFEF ne reculerait pas et que les syndicats devaient être partie prenante du PASEC.

Par la suite, l'enquête a été menée dans 14 pays au lieu de 15, et on a constaté rapidement que les syndicats n'étaient pas impliqués par les points focaux des différents pays. Par exemple, en RDC, l'équipe ministérielle menant l'enquête a écarté complètement les syndicats.

Par la suite, le coordonnateur du PASEC a invité le CSFEF à une réunion du Comité d'éthique et de déontologie tenue à Dakar, afin de rédiger une charte afin de s'assurer que les données de l'enquête ne puissent servir à d'autres fins que celles prévues à l'amélioration des systèmes d'éducation. Augustin y a participé en présence.

Une seconde réunion du comité d'éthique a eu lieu après le lancement des résultats afin de réfléchir ensemble, comment diffuser les résultats de l'enquête PASEC. Augustin y a participé, en présence, et Luc à distance. Le CSFEF s'est alors assuré que les données demeureraient anonymes et ne pourraient servir à sanctionner les enseignants. S'il advenait que cette diffusion puisse permettre à un pays ou à un groupe de chercheurs d'identifier des enseignants ou des groupes d'enseignants, le comité d'éthique devrait alors être convoqué.

Soulignons que la charte d'éthique qui a été adoptée prévoit que l'enquête soit anonyme, ne permettant d'identifier ni les enseignants ou enseignantes ni les établissements, et que les résultats ne soient pas exploités pour dénigrer la profession enseignante, voire la sanctionner.

Le rapport du PASEC a été rendu public le 21 décembre 2020 à Dakar, au Sénégal. Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF, a participé à ce lancement en compagnie des syndicats de l'éducation sénégalais. Il a rappelé l'importance d'écouter la parole des enseignants et des enseignantes, qui sont sur le terrain, lors de toute réflexion et analyse des systèmes éducatifs. Une conférence de presse rassemblant plus de 20 médias sénégalais (presse écrite et audiovisuelle) a été organisée le soir même par nos camarades sénégalais qui ont livré leur première analyse sur le rapport.

Les résultats de l'enquête PASEC 2019

L'enquête concerne les élèves de 14 pays dont 10 avaient été évalués en 2014, ce qui permet de suivre les évolutions pour ces pays. Il s'agit des compétences en langue (lecture, compréhension) et mathématiques des élèves en début et en fin d'école élémentaire. Un autre volet de l'enquête concerne le niveau des enseignants des écoles élémentaires et leur travail. Le rapport complet ainsi que le résumé exécutif sont [disponibles en ligne](#).

Selon les chercheurs du PASEC, les élèves ont des niveaux insuffisants en langue en début et à la fin de scolarité, avec des différences notables selon les pays. En revanche, il y a de bons résultats en mathématiques en début de scolarité, qui se dégradent en fin de scolarité.

Les 10 pays pour lesquels on a pu mesurer l'évolution montrent une nette amélioration en langue et en début de scolarité en mathématiques. Mais les inégalités persistent : socio-économiques, public/privé, villes/campagnes.

Pour les enseignants, l'enquête fait apparaître un niveau correct des contenus disciplinaires enseignés : 84 % en langue, 65 % en mathématiques ont la maîtrise nécessaire, mais une amélioration est à rechercher du côté de la didactique. Toutefois, les 16 % d'enseignants qui maîtrisent insuffisamment la langue interrogent le mode de recrutement des enseignants dans certains pays. C'est moins bon également en mathématiques à l'image de beaucoup de pays.

C'est ce qui fait dire aux chercheurs du PASEC que les ressources des écoles sont un facteur important de la variation des performances scolaires : accès aux manuels, locaux adaptés, école à proximité. L'environnement socio-économique et le niveau d'instruction des parents jouent beaucoup, ce qui explique par exemple que les écoles privées ont de meilleurs résultats que les écoles publiques. Enfin, le rapport s'interroge sur l'efficacité du redoublement.

Les pistes préconisées en conclusion du rapport rejoignent souvent les analyses syndicales.

1. Développement de l'enseignement préscolaire
2. Début de scolarité davantage en langue maternelle
3. Accent sur les élèves en difficulté d'apprentissage
4. Équipements scolaires et ressources éducatives à renforcer
5. Mesures spécifiques pour la scolarisation et la réussite des filles
6. Formation initiale et continue des enseignants incluant davantage la didactique
7. Améliorer la carrière et la rémunération des enseignants

Rappelons qu'outre le comité d'éthique, le CSFEF a aussi demandé à la CONFEMEN que les syndicats soient consultés lors du déroulement des opérations d'évaluation dans chaque pays. Toutefois, les équipes nationales du PASEC n'ont pas répondu à ces demandes, relayées pourtant par la CONFEMEN. (La plupart des syndicats n'ont été sensibilisés que par le peu d'informations que le CSFEF pouvait recueillir auprès de l'équipe internationale du PASEC.)

Comme nous avons été échaudés par le peu de consultation dans les différents pays, nous avons indiqué à la CONFEMEN qu'il y avait une forte attente de dialogue social de la part des syndicats de l'éducation sur le résultat de cette enquête et les recommandations qui correspondent aux revendications syndicales. La CONFEMEN nous garantit que l'objectif est une meilleure adéquation de la formation des enseignants, initiale et continue, aux besoins d'éducation. Un autre volet important est de pouvoir exercer son métier dans des conditions matérielles satisfaisantes (locaux, effectifs, outils pédagogiques) ce qui est loin d'être le cas dans plusieurs pays. Enfin, la nécessité de rétribuer le travail des enseignants à sa juste valeur, de leur offrir des perspectives de carrière devrait être un élément clé pour la qualité du système éducatif.

Après le lancement du PASEC, le CSFEF a tenu un webinaire sur les résultats du PASEC auquel ont participé les syndicats des quatorze pays concernés.

Le CSFEF a ensuite mis sur pied un programme de coopération visant à ce que l'action syndicale presse les gouvernements pour qu'ils prennent des actions concrètes dans l'intérêt des enseignants, des enseignantes et des élèves et pour que les recommandations du PASEC soient suivies d'effet dans chaque pays. Les syndicats des pays suivants ont répondu à l'appel et organisé des activités en lien avec le PASEC : Sénégal, Niger, Cameroun, Gabon, Bénin, RDC, Burundi et Tchad.

Débat

Notes rédigées par Elisabeth Jacquet

Qu'est-ce que l'enquête PASEC ?

Le PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatifs) est un système d'évaluation de l'éducation mis en place depuis 2014 par la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la francophonie). Une première enquête avait été réalisée en 2014 auprès de 10 pays de l'Afrique francophone subsaharienne, centrée sur les performances des élèves en début et fin de primaire. Puis une seconde enquête a eu lieu en 2019, dont les résultats ont été publiés en décembre 2020, qui entendait aussi mesurer les compétences des enseignants. 14 pays d'Afrique saharienne, tous volontaires pour participer et financer l'enquête, ont été partie prenante (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger, RDC, Sénégal, Tchad, Togo).

L'enquête 2019 évaluait chez les élèves les compétences en langue française et en mathématiques au début et à la fin du primaire. Elle montre que, globalement, le niveau atteint est insuffisant en français en début et fin de scolarité, qu'il est meilleur en mathématiques en début de scolarité, mais a tendance à se fragiliser en fin de scolarité. Les disparités entre pays sont grandes, ainsi que celles entre les villes et les campagnes. L'enquête évaluait aussi, pour la première fois, les compétences des enseignants et leurs conditions de travail.

Les résultats de l'enquête 2019 concernant les performances des élèves

L'enquête montre qu'en début de scolarité les performances des élèves burundais, congolais (Brazzaville), gabonais, malgaches et sénégalais sont supérieures aux élèves togolais, béninois, burkinabés, tchadiens et guinéens. Les inégalités entre pays sont moindres en mathématiques, mais l'enquête note que : « *la faible maîtrise des compétences au niveau des calculs arithmétiques simples (addition et soustraction) par les élèves, interpelle les systèmes éducatifs* ».

En fin de scolarité, les différences entre pays s'accroissent : le Gabon et le Sénégal permettent aux élèves d'atteindre un niveau satisfaisant en lecture, tandis que Madagascar, le Burundi, le Tchad, le Niger et la RDC réalisent des performances peu élevées. En mathématiques, le niveau des élèves ivoiriens, malgaches, nigériens, congolais (RDC) et tchadiens en fin de scolarité ne constitue pas un motif d'inquiétude.

Les écarts de performance entre élèves sont aussi révélateurs de systèmes plus ou moins équitables : si Madagascar, le Burundi et le Gabon présentent peu de différences, les systèmes les plus inégalitaires semblent se situer au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Congo (Brazzaville). L'enquête conclut que « *la variation des performances est expliquée par les différences entre écoles, ce qui peut provenir de la localisation des écoles (urbaine ou rurale), du type des écoles (public/privé), de leur dotation en équipement adéquat pour les apprentissages* ». Enfin, les inégalités filles/garçons, même si elles ne sont pas encore très marquées dans le primaire, apparaissent déjà en fin de scolarité : dans 8 pays sur 14 la part des filles baisse en cours de scolarité primaire, ce qui témoigne de déscolarisations.

L'enquête tient compte de l'environnement scolaire des élèves et le compare aux performances : ainsi l'accès aux manuels est souvent défaillant, les locaux insuffisamment équipés.

L'étude tient compte aussi des milieux sociaux et géographiques : sans surprise, le niveau d'instruction des parents tout



Une classe à Mbuji Mayi en République démocratique du Congo

comme l'éloignement géographique influent sur la réussite des élèves. La part des élèves qui souffrent de la faim en classe est inquiétante dans certains pays (55 % en RDC, 49 % au Niger, 48 % au Burundi, 46 % au Tchad) et corrélée négativement aux performances scolaires. Autre phénomène qui influe sur les performances : le travail des enfants : « *En moyenne, la proportion d'élèves qui participent au petit commerce est de 39 % pour l'ensemble des pays. Cette proportion est plus importante au Tchad (56 %), au Niger (52 %), au Cameroun (50 %) et au Togo (47 %)* ». Ces activités extrascolaires constituent « *une entrave aux apprentissages* »,

selon le PASEC. Plus de la moitié des élèves des 14 pays participent régulièrement aux travaux agricoles (plus de 70 % au Burundi, à Madagascar et au Tchad), ce qui entre toujours en corrélation avec de faibles performances scolaires.

L'enquête s'intéresse aussi aux parcours scolaires des élèves : plus nombreux sont les élèves qui ont fréquenté la maternelle, comme au Gabon, meilleures sont les performances ; mais les auteurs de l'enquête notent que ces taux de fréquentation de la maternelle correspondent aux milieux les plus urbains et les plus aisés. Les taux de redoublement sont très élevés, surtout si on les compare à des taux européens : plus de 54 % des élèves redoublent au moins une fois au cours de leur scolarité primaire et dans certains pays il n'est pas rare de redoubler deux fois (Burundi, Gabon). Les élèves ayant redoublé ont des résultats inférieurs aux autres, ce qui peut s'interpréter de différentes manières. Les classes surchargées sont bien entendu facteur d'échecs : « *en début de scolarité, globalement, les performances des élèves en langue et en mathématiques diminuent lorsque la taille des classes augmente* ».

Enfin, l'enquête pointe la montée de l'insécurité dans certains pays qui n'a fait qu'accentuer les inégalités : « *au Burkina, la multiplication des attaques armées contre des enseignants et des élèves pourrait rendre plus vulnérables les élèves déjà moins performants* ».

Des résultats liés au niveau de qualification et aux conditions de travail des enseignants

En ce qui concerne les enseignants, l'enquête PASEC conclut à la maîtrise satisfaisante du français (pour 85 % des enseignants), mais plus médiocre en mathématiques (65 %). Là encore, des différences entre pays existent : de la Côte d'Ivoire et du Bénin (97 %), du Gabon (95 %), à Madagascar (54 %), la maîtrise du français, est inégale selon les pays. « *Cependant, ces moyennes nationales cachent parfois de grandes disparités de résultats à l'intérieur des pays, cette dispersion des résultats est particulièrement importante en Guinée et au Burkina Faso* ». Les compétences des enseignants en mathématiques sont inférieures à celles repérées en français. Satisfaisantes, à 65 %, elles ne le sont qu'à 31 % au Tchad, 34 % au Congo-Brazzaville, 38 % en Guinée, mais à 89 % au Bénin, 87 % au Sénégal, 84 % au Togo, 82 % en Côte d'Ivoire. Les connaissances didactiques dans la discipline sont aussi variables selon les pays : bonnes au Togo, elles sont médiocres en Guinée, au Congo-Brazzaville et à Madagascar. L'ancienneté des enseignants, particulièrement quand elle

est élevée (plus de 20 ans), est synonyme de meilleures connaissances disciplinaires et didactiques.



Une classe au Burkina Faso

L'enquête indique que « *le contexte subsaharien est caractérisé de façon générale par le faible niveau de formation des enseignants* », avec moins de 20 % des enseignants diplômés du supérieur au Burkina Faso et à Madagascar, moins de 10 % au Niger et en RDC. Partout, sauf au Burundi, les enseignants ayant un diplôme universitaire montrent plus de compétences disciplinaires et didactiques.

Les conditions de travail des enseignants sont souvent jugées par eux-mêmes comme insatisfaisantes : « *la qualité des bâtiments est jugée particulièrement faible dans beaucoup de pays où moins de 40 % des enseignants s'en satisfont à Madagascar :*

(21,6 %), au Tchad (33,7 %), au Togo (33,9 %) et en RDC (38,1 %) ». « *La disponibilité de fournitures scolaires est mal perçue, notamment à Madagascar, au Tchad, au Togo* ».

Ce sont surtout les conditions salariales qui restent déterminantes. Le PASEC n'hésite pas, à affirmer que : « *dans certains pays subsahariens, le salaire des enseignants équivaut ou se situe même en dessous du seuil de pauvreté et les enseignants sont incapables de gagner décemment leur vie* ». Globalement, plus de 82 % des enseignants estiment qu'ils sont très insuffisamment payés avec quelques différences puisque 12 % des enseignants burundais s'estiment bien payés tandis qu'ils sont 0,3 % chez les enseignants malgaches.

Les opportunités de formation sont jugées par les enseignants comme trop rares, dans tous les pays.

Or, le PASEC établit clairement des corrélations entre conditions de travail des enseignants, rémunération et performances des élèves.

Les problèmes posés par l'enquête et son exploitation éventuelle

Si le PASEC est constitué d'une équipe de chercheurs reconnus et s'appuie sur des collaborations avec des organismes du supérieur irréprochables sur le plan scientifique (universités de divers pays francophones, instituts de recherche), si la méthodologie est rigoureuse et si le nombre d'écoles visitées est important (en moyenne, 180 écoles par pays), l'enquête menée en 2019 n'était pas, pour les syndicats enseignants africains, au-dessus de tout soupçon, en particulier pour la partie consacrée aux enseignants. S'appuyant sur des précédents nationaux, ceux-ci craignaient que les résultats soient exploités par les gouvernements pour entreprendre une vague de licenciements d'enseignants désignés comme incompetents.

Le CSFEF a donc demandé qu'un comité d'éthique veille à ce que l'évaluation des enseignants se garde de dénigrer systématiquement les enseignants ou de conduire à de trop rapides conclusions sur leur éviction, souhaitant que la formation soit privilégiée en cas de compétences insuffisantes.

Le CSFEF, au prix d'un long dialogue avec la CONFEMEN a pu obtenir que les syndicats soient consultés et participent au processus d'évaluation. Mais les bonnes intentions de départ ont été parfois confrontées à des réalités de terrain différentes. Selon Augustin Tumba Nzuji de la FENECO (RDC), qui était chargé de suivre ce dossier pour le CSFEF : « *Dans beaucoup de pays, les syndicats n'ont pas été assez associés* ». Dans son propre pays, la République démocratique du Congo, « *nous avons senti une réticence forte du gouvernement à collaborer avec les syndicats et une absence de volonté de transparence. Tout s'est déroulé en vase clos et nous n'avons eu accès qu'aux résultats* »

Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF, regrette que sur le plan national, « *les méthodes soient restées assez opaques* », malgré un dialogue plutôt ouvert avec la CONFEMEN, « *il faut faire pression pour que les ministres de l'Éducation jouent le jeu de la transparence* », ajoute-t-il. Pour Sénon Hounsime de la FESEN (Togo) : « *Une cellule du PASEC a été mise en place par le gouvernement dans laquelle les syndicalistes ne se reconnaissaient pas, après discussion avec le responsable de la cellule, nous nous sommes aperçus que le gouvernement craignait le regard syndical et tentait de donner une image idyllique de l'enseignement au Togo* ».

Pour Jokebed Djikoloum du SET (Tchad) la cellule locale du PASEC a été entièrement phagocytée par le ministère de l'Éducation, « *les syndicats n'ont pas vraiment été associés, mais grâce à l'action du CSFEF, un comité syndical a été mis en place pour obtenir des éclaircissements de la part du gouvernement. Cependant, la restitution au niveau national n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, les syndicats ont formé leurs militants et ont pu débattre du rôle du PASEC* ». Elle se réjouit de la réaction syndicale : « *Nous avons fait un plaidoyer pour que les parties prenantes de l'éducation soient associées au travail du PASEC, il y a une unanimité syndicale sur ce plan, nous refusons le huis clos et exigeons que l'on nous informe sur les modalités de recrutement des enquêteurs, sur les méthodes d'enquête* ».



Jokebed Djikoloum du Syndicat des enseignants du Tchad (SET)

L'enquête PASEC a aussi le mérite de poser quelques questions aux gouvernements et aux syndicats

Parmi les questions posées par l'enquête, deux paraissent assez peu conformistes : celle du lien entre condition de travail des enseignants et performances des élèves et celle de l'enseignement en français. Elles ont donné lieu à des préconisations du PASEC dont les syndicats enseignants peuvent se saisir pour interpeller leur gouvernement. Luc Allaire, secrétaire général du CSFEF, se déclare satisfait que « *les conditions de travail aient été prises en compte et que l'enquête ait conclu à l'influence de la condition enseignante sur les résultats des élèves* ».

L'enquête établit en effet clairement le lien entre les salaires enseignants, les conditions matérielles de travail (équipement, locaux), la qualité de la formation initiale et continue et les performances des élèves. Les préconisations du PASEC sont claires : pour améliorer l'enseignement, il faut mieux payer les enseignants, mieux les former, diminuer le nombre d'élèves par classe, développer l'enseignement préscolaire, faire porter plus d'efforts sur les élèves en difficulté, ce qui rejoint beaucoup de revendications syndicales ! Au Sénégal, au Gabon, au Burundi, les syndicats ont été assez engagés pour que les résultats du PASEC servent de point d'appui à leurs revendications. Au Sénégal, la publication des résultats nationaux de l'enquête a donné lieu à une grande conférence de presse organisée par les syndicats sénégalais de l'éducation et le CSFEF qui a permis de populariser leurs revendications.

Une autre préconisation est plus sujette à discussion au sein des syndicats d'Afrique francophone : pour le PASEC, les médiocres résultats des élèves en français sont liés à des pratiques d'apprentissage trop précoces pour des enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. C'est pourquoi il préconise d'introduire plus progressivement l'apprentissage du français. Ceci a donné lieu à un débat entre syndicats francophones.

Selon Marie Jeanne Kombo du SYNADEEPCI de Côte d'Ivoire, *« commencer l'apprentissage très jeune du français est, un plus, à condition de ménager une place à la langue maternelle et il faut commencer par la maîtrise de la langue maternelle »*. Mais elle insiste sur la nécessité d'avoir une langue de communication, qui permet de voyager au sein même du pays, *« dès que nous quittons notre région, nous avons besoin du français, c'est pourquoi les parents s'efforcent souvent d'apprendre aux enfants le français dès le plus jeune âge »*.

Pour Sénon Hounsime de la FESEN (Togo), *« il y a des différences selon les milieux, car beaucoup de parents parlent français avec leurs enfants dès leur plus bas âge, avant la scolarisation, donc il n'y a pas tellement de problèmes pour ces enfants quand ils abordent le français à l'école; la perturbation vient des grandes différences qu'il peut y avoir entre la maison et l'école, mais cela touche aux différences sociales et la différence rural/urbain »*.

Pour Amadou Tidjane Ba du SNES-Mauritanie et Jacques Taty Mwakupemba de la FENECO (RDC), l'usage du français comme langue d'enseignement est aussi une *« question politisée »*. Pour Amadou Tidjane Ba *« le niveau de français est bas en Mauritanie »* (pays non associé à l'enquête PASEC) où il existe une langue commune, le hassanya (dialecte arabe), alors qu'en RDC, Jacques Taty Mwakupemba insiste sur la division linguistique, même si quatre langues nationales sont enseignées, selon les régions du pays. Il explique qu'*« après la fin du parti unique en 1990, le français a été priorisé, avec beaucoup d'échecs, d'où la volonté aujourd'hui de revenir aux langues nationales au niveau élémentaire et d'introduire plus tard le français et l'anglais »*.

L'apprentissage précoce du français fait donc débat, mais il ne peut être envisagé de la même manière selon les pays et leur composition linguistique.

En faisant porter le débat sur les résultats de l'enquête PASEC, les syndicats qui constituent le CSFEF, pour beaucoup implantés en Afrique subsaharienne, ont montré qu'ils pouvaient s'emparer des résultats d'enquêtes gouvernementales pour faire valoir leurs revendications, souvent communes, d'un pays à l'autre.

5. DÉCLARATION DU COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CSFEF) EN VUE DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE QUI SE TIENDRA LES 20 ET 21 NOVEMBRE 2022 EN TUNISIE

L'école, vecteur de solidarité et de développement si les pays s'en donnent les moyens

Le Sommet de la Francophonie 2021 a choisi pour thème : *La Connectivité dans la diversité et la solidarité dans l'espace francophone: Le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone.*

Le thème du prochain Sommet prend une couleur toute particulière en cette année 2021 où toutes les régions du monde sont toujours aux prises avec la pandémie causée par la COVID-19.

Le personnel de l'éducation que nous représentons ainsi que les élèves ont été sévèrement touchés par la COVID-19, les écoles de la grande majorité des pays francophones ayant dû fermer leurs portes pour éviter la propagation du virus. Les gouvernements ont préconisé de poursuivre un « enseignement à distance », mais force est de constater que les systèmes éducatifs étaient plus ou moins bien préparés à réagir. Cette fermeture a renforcé les inégalités entre les pays où l'accès à Internet et aux ordinateurs est généralisé et les autres. Elle a aussi renforcé les inégalités au sein des pays entre les élèves des milieux nantis et ceux des milieux défavorisés.

Les syndicats affiliés au CSFEF appellent les chefs d'État et de gouvernement à établir un véritable dialogue social avec les syndicats de l'éducation. En effet, dans un souci d'équité, des mesures urgentes doivent être prises afin de répondre aux besoins des élèves qui ont accumulé des retards à cause de la pandémie, notamment ceux qui n'ont pas eu accès à l'apprentissage à distance.

En ce sens, les gouvernements doivent s'assurer que des ressources, tant fiscales qu'humaines, soient disponibles pour relancer pleinement leurs systèmes éducatifs. Devant le constat de pénurie de personnel dans les réseaux de l'éducation de nombreux pays, les gouvernements doivent dégager les moyens nécessaires afin de pourvoir les postes vacants pour les enseignantes et enseignants, tout en s'assurant de maintenir un niveau élevé pour les normes et les qualifications professionnelles. Les postes vacants du personnel de soutien à l'éducation devront également être pourvus.

Les gouvernements ne doivent pas prendre prétexte de la réponse à une situation exceptionnelle pour développer une utilisation incontrôlée du numérique dans l'éducation. Cela s'applique tant à la formation des élèves qu'à celle des enseignantes et enseignants. Le présentiel, l'interactivité entre l'enseignant et sa classe, et entre les élèves sont des éléments clés du fonctionnement de l'école. Tous les élèves doivent avoir accès à une éducation équitable. L'enseignement à distance est loin d'être un moyen privilégié pour assurer cette équité. En aucune manière, l'enseignement à distance ne remplace l'école. Au contraire, il peut fragiliser l'apprentissage et le développement socioaffectif de bon nombre d'élèves, notamment ceux ayant des besoins particuliers.

De plus, il sera nécessaire, au lendemain de cette pandémie, de poursuivre et d'accélérer les travaux pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) qui, en raison de la crise, sont plus importants que jamais, en particulier l'ODD 4 concernant l'éducation.

En cas de circonstances exceptionnelles et extraordinaires causant la fermeture des écoles comme en temps de pandémie, il faudra consulter les enseignantes, les enseignants et leurs organisations syndicales pour développer des outils numériques adaptés, au service du personnel enseignant et des élèves, permettant une familiarisation progressive des usagères et usagers (élèves, parents, personnel de l'éducation). Il faudra également que les enseignantes et enseignants bénéficient de formations adéquates à ces outils, prises en charge par les États, de même que la nécessité de travailler sur la fracture numérique en général.

L'atteinte de ces objectifs est essentielle, car plus de 50 millions d'enfants ont été privés d'éducation pendant la pandémie. En 2016, lors du Sommet d'Antananarivo, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie reconnaissent que des efforts importants devaient être faits pour améliorer l'accessibilité à une éducation de qualité pour tous, notamment aux jeunes filles. Ils soulignent le fait « que le faible niveau d'éducation et l'échec scolaire sont une source d'inégalité et de pauvreté, et que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés constitue un moyen de favoriser la réussite scolaire ».

L'atteinte de ces objectifs ne sera possible que si des efforts conséquents sont faits pour développer l'éducation publique, qui est la seule en mesure d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants. En ce sens, nous demandons aux gouvernements de multiplier, avec la société civile, les actions dans l'intérêt de la scolarisation des filles.

Rappelons que la déclaration de Casablanca de décembre 2019 reconnaît que l'éducation est un droit fondamental et un bien public. Cette déclaration, a été adoptée, entre autres, par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), lors d'un colloque consacré à la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des enseignantes et enseignants et des éducatrices et éducateurs.

Ces rappels sont nécessaires devant la prolifération des écoles privées dans de nombreux pays, d'autant que trop souvent elles ne respectent pas les programmes scolaires et embauchent du personnel enseignant non qualifié.

Dans la déclaration d'Antananarivo en 2016 et d'Erevan en 2018, les chefs d'État et de gouvernement demandaient à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et à la CONFEMEN, en collaboration avec la société civile, « de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ». Les syndicats francophones de l'éducation demandent donc aux chefs d'État et de gouvernement de s'engager, comme l'a fait la Banque Mondiale, à geler tous les investissements directs et indirects dans l'enseignement privé à but lucratif, dans le préscolaire, le primaire et le secondaire.

De tels engagements sont importants, mais il est crucial de les respecter et d'entreprendre des mesures concrètes pour les mettre en application. Nous demandons solennellement à l'OIF et à la CONFEMEN de se doter de mécanismes de suivi afin de veiller au respect des objectifs fixés.

6. PANORAMA 2021 DU CSFEF XVII^e RENCONTRE 25 ET 26 NOVEMBRE 2021

Analyse des réponses au questionnaire

Les pays suivants ont participé à l'enquête qui a été envoyée en juin 2021

Au total, 38 organisations syndicales dans 28 pays.

Il y a eu parfois plusieurs réponses par pays. La plupart des questionnaires ont été minutieusement remplis.

Ce PANORAMA permet d'établir un état des lieux des systèmes scolaires en donnant des éléments de comparaison.

C'est un outil de plaidoyer que chaque organisation syndicale peut utiliser pour négocier des modifications, des améliorations auprès des autorités responsables de l'éducation.

Les éléments recensés cette année, concernant le fonctionnement de nos organisations, sont également de nature à favoriser une mutualisation des pratiques, à ouvrir des discussions pour renforcer les syndicats de l'éducation francophones.

Des questions supplémentaires figurent par rapport à la version précédente qui concerne l'actualité sanitaire et climatique.

Certaines questions ont été comparées avec le Panorama 2018 afin d'observer l'évolution des situations.

Le bureau du CSFEF remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire. Ces précieux éléments ont été compilés afin d'en présenter une synthèse.

1^{ère} partie : Une éducation de qualité

1. Le nombre moyen d'élèves par classe

Les données récoltées indiquent une tendance, pour l'essentiel, établie sur des observations.

Globalement, les effectifs par classe ont tendance à rester stables ou à augmenter (forts effectifs) par rapport à ceux du Panorama 2018.

Les effectifs par classe fluctuants sont déterminés par :

- Le pays d'origine* (sources) ;
- L'environnement (rural ou urbain) : dans les zones urbaines, les classes sont habituellement plus denses qu'en zone rurale ;
- Le niveau scolaire (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur).

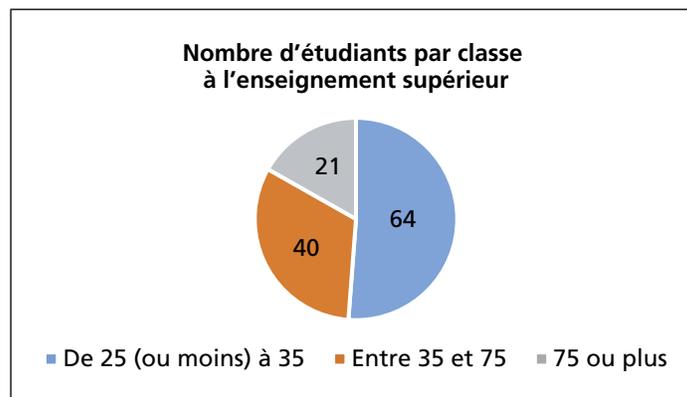
Quel est le nombre d'élèves par classe ?

	25 ou moins	Entre 25 et 35	Entre 35 et 45	Entre 45 et 75	75 ou plus	Ne sais pas
Précolaire	10	10	5	4	0	1
Primaire	7	5	3	10	4	1
Secondaire	3	7	3	8	6	2
Formation professionnelle et technique	7	8	3	2	4	1
Enseignement supérieur	3	4	1	1	7	5

Des effectifs extrêmes de plus de 75 élèves par classe ont été signalés en 2021 :

- Au primaire au Niger, Congo, Tchad et Cameroun ;
- Au secondaire, au Niger, Congo, Haïti, Tchad et Cameroun ;
- En formation professionnelle et technique au Congo, Tchad, Sénégal et Cameroun
- Dans l'enseignement supérieur au Niger, Congo, Tchad, Cameroun, Belgique et Madagascar.

Au niveau des universités, le nombre d'étudiantes et d'étudiants varie considérablement selon les cours.



2. Les entraves à une scolarisation pour tous

Des entraves à la scolarisation très importantes ou importantes (36) sont mentionnées qui ont pour origine principalement les inégalités de territoires et le handicap (30) :

- 15 organisations ont indiqué les territoires (ruraux/urbains) comme une entrave très importante (5) ou importante (10) ;
- 15 organisations ont mentionné le handicap comme une entrave très importante (4), ou importante (11).

Le genre (fille/garçon) figure quantitativement assez peu. Seules six organisations ont mentionné que le genre constituait une entrave très importante (2) ou importante (4), et ce, même si la pandémie a entraîné des conséquences assez importantes sur la scolarisation des filles.

3. École publique/école privée

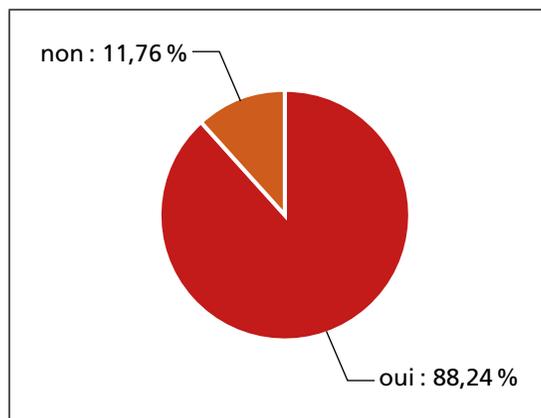
3a) Quel pourcentage l'école privée représente-t-elle par rapport à l'ensemble de l'offre de scolarisation ?

Le pourcentage des écoles privées varie énormément selon les pays, allant de moins de 5 % en Suisse à plus de 80 % en Haïti.

3b) Y a-t-il une augmentation d'offre des écoles privées ?

Fait significatif, plus des trois quarts des organisations mentionnent qu'il y a eu augmentation de l'offre des écoles privées dans leur pays.

Oui : 30 (76.7 %) Non : 4 (23.3 %)



Parmi les raisons invoquées pour cette augmentation de l'offre des écoles privées, soulignons celles-ci :

- Cette problématique prend de l'ampleur à cause de la non prise en compte par le gouvernement de l'augmentation de la population scolaire chaque année et l'insuffisance des structures d'accueil avec pour conséquence les effectifs pléthoriques dans des classes. L'État accuse de sérieuses faiblesses dans les constructions scolaires, ce qui favorise l'émergence du secteur privé. – Gabon ;
- Une certaine démission de l'État ou un laisser-faire qui met entre parenthèses les lois et les règlements, permettant aux opérateurs privés de s'y faire facilement de l'argent – Cameroun ;
- Le faible investissement dans le secteur public – Niger, Haïti, Côte d'Ivoire, Tunisie ;
- Une diminution du budget du secteur de l'éducation – Cameroun ;
- La pléthore observée dans la plupart des établissements du secteur public – Congo ;
- Le développement du libéralisme dans la société et l'abandon de l'État providence – France ;
- La marchandisation galopante de l'éducation et la perte de crédibilité croissante de l'école publique du fait de l'instabilité – Sénégal ;
- Les attaques médiatiques contre l'école publique, des déclarations officielles au profit de l'enseignement privé – Tunisie.

Les commentaires révèlent une fracture élargie publique/privée, une activité voire une stratégie « agressive » du privé, l'attitude des familles, un « évitement profitable » de la réglementation en vigueur par le privé, réglementation que le public respecte pour sa part, l'effet des crises (économique, politique et sanitaire), la marchandisation, le libéralisme ambiant.

4. La privatisation de l'éducation

4a) Est-ce que le gouvernement de votre pays investit dans les écoles privées des domaines suivants ?

	Oui	Non	Ne s'applique pas
Secteur privé sous contrat avec l'État	17	7	6
Secteur privé hors contrat avec l'État*	9	16	6
Écoles privées pour classes privilégiées	7	10	9
Écoles privées religieuses	18	5	8
Écoles privées à bas coûts	7	8	10

*En Roumanie, au Cameroun, au Luxembourg, en Haïti, au Liban, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, le gouvernement investit même dans le secteur privé hors contrat avec l'État.

On remarque que dans un grand nombre de pays, les gouvernements financent les écoles privées, principalement celles qui sont sous contrat avec l'État et les écoles privées religieuses.

4b) Menez-vous une campagne contre la privatisation de l'éducation ? Quels en sont les effets ?

Des campagnes sont menées ou en cours d'élaboration. D'autres ont déjà été menées.

Les réponses sont diverses : des campagnes sont envisagées, menées ou achevées avec plus ou moins de succès.

Certains constatent les limites des effets de leur action. Diverses démarches sont notées : conscientisation, mobilisation, ateliers avec les élus. Des syndicats ont pour mandat de nationaliser les écoles privées ou d'en limiter l'expansion.

Une acceptation du privé par certains syndicats qui prennent acte qu'elles comblent le vide laissé par le public ou sa piètre qualité causée par le désengagement de l'État.

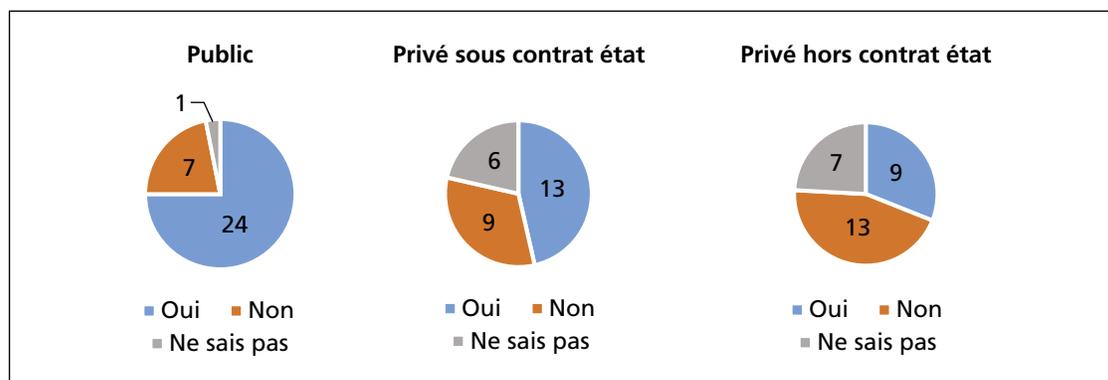
Pour d'autres, l'objectif est de se mobiliser pour que l'effort du gouvernement se porte sur l'école publique.

5. Le personnel enseignant

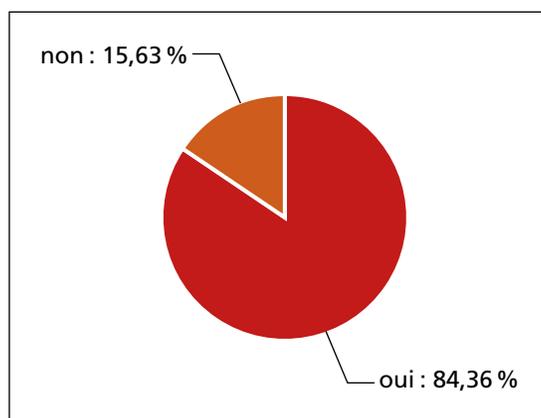
5a) Le niveau de formation initiale effectif des enseignantes et enseignants titulaires de leur poste correspond-il au niveau exigé par le règlement ?

Oui : 46 (76.7 %) Non : 29 (23.3 %) (NSP : 14)

Le niveau de formation initiale effectif des enseignantes et enseignants est bien entendu corrélé aux secteurs éducatifs concernés comme le montrent les graphiques par secteur ci-dessous :



5b) Y a-t-il une pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans votre pays ?



La pénurie d'enseignantes et enseignants affecte la très grande majorité des pays francophones comme l'illustre ce graphique. Les syndicats déplorent que peu de mesures soient prises.

- Au Congo, la pénurie d'enseignantes et enseignants est manifeste, ce qui se traduit par des classes pléthoriques, la fermeture de certaines écoles rurales. Pour des raisons de crises financières, le gouvernement a du mal à recruter les enseignants. C'est généralement sous la pression des syndicats que les recrutements sont opérés.
- En France, on note une désaffection des métiers de l'enseignement liée aux conditions de travail et de rémunération.
- Dans plusieurs pays, on a recours aux enseignants vacataires, contractuels (Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Togo, Tunisie) ou des enseignants non qualifiés avec des tolérances d'enseignement (Québec).

6. Quelle est la proportion du personnel de l'éducation qui est syndiquée ?

	Moins de 25 %	Entre 26 et 50 %	Entre 51 et 75 %	Plus de 76 %	Ne sais pas
Secteur public	9	6	7	7	2
Secteur privé	12	4	2	1	4

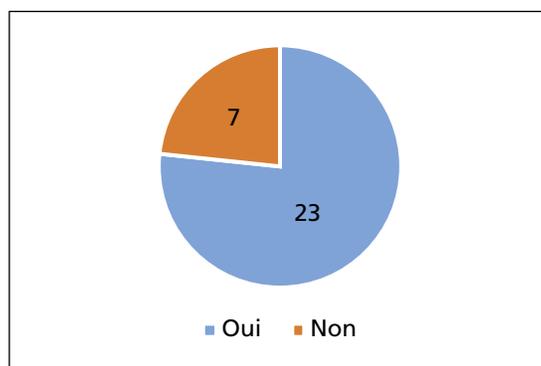
Le niveau de syndicalisation varie beaucoup selon les pays, on constate un écart significatif entre le secteur public, où le personnel est davantage syndiqué, et le secteur privé.

2^e partie : L'activité syndicale

7. Adhésion au syndicat

7a) Menez-vous une campagne pour recruter des adhérentes et adhérents ?

Oui : 23 (76.7 %) Non : 7 (23.3 %)



7b) Si oui, quel genre de campagne et quel en est l'impact ?

Oui, les syndicats ont besoin d'augmenter leur nombre d'adhérentes et adhérents et ils agissent donc en conséquence.

Certains syndicats, comme au Gabon, au Cameroun et à l'île Maurice, mènent des campagnes de syndicalisation et de recrutement de proximité avec la mise en place de délégués d'établissements à qui ils demandent de recruter de nouveaux adhérents dans leur école.

Certains profitent des différentes manifestations comme les *Journées de l'enseignant* ou les *Journées des femmes*, ou des activités de formation et d'information, pour recruter des militantes et militants. Au Bénin par exemple, le SYNAEM utilise les activités de formation sur la fabrication de jeux et de jouets pour le recrutement.

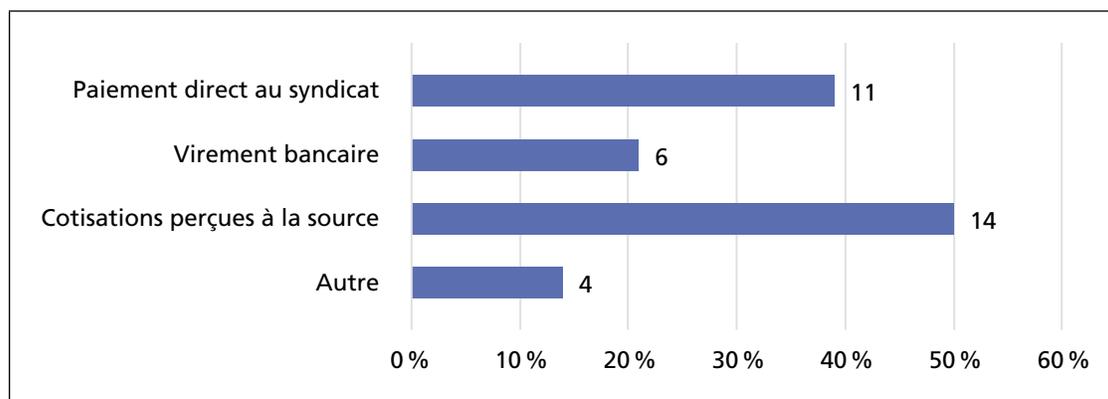
D'autres publient des brochures ou utilisent leurs passages médiatiques pour parler des mérites de faire partie d'un syndicat, ou mènent des campagnes sur Internet.

Enfin, quelques syndicats mènent des activités de cercles d'études qui leur permettent de recruter de nouveaux adhérents (Niger, RDC et Tchad).

Sur le plan de l'impact de ces campagnes d'adhésion, quelques syndicats mentionnent une augmentation appréciable de leur nombre de membres et une meilleure représentation régionale.

8. Cotation syndicale

8a) Comment collectez-vous les cotisations ?



8b) Est-ce que cela pose des problèmes ? Que proposez-vous pour y remédier ?

Les syndicats dont les cotisations sont perçues à la source affirment que ce mode de perception ne pose aucun problème. Toutefois, certains syndicats disent que le trésor public tarde à rétrocéder leurs cotisations.

Quelques syndicats déplorent le fait que leur gouvernement a mis fin au *check-off* afin de limiter l'action des syndicats. « Dès que nous menons des actions pour défendre les droits des travailleurs, le *check-off* prend fin », déplore le représentant du SYNTESPRIC au Cameroun.

Les syndicats qui ne bénéficient pas du *check-off* se plaignent d'irrégularités dans le versement des cotisations, de la difficulté de rejoindre les membres travaillant dans des zones difficiles d'accès, que les cotisations leur arrivent sans liste. Un syndicat du Niger dénonce le fait que certains de leurs membres sont victimes de prélèvement par d'autres syndicats à cause de la pléthore des syndicats.

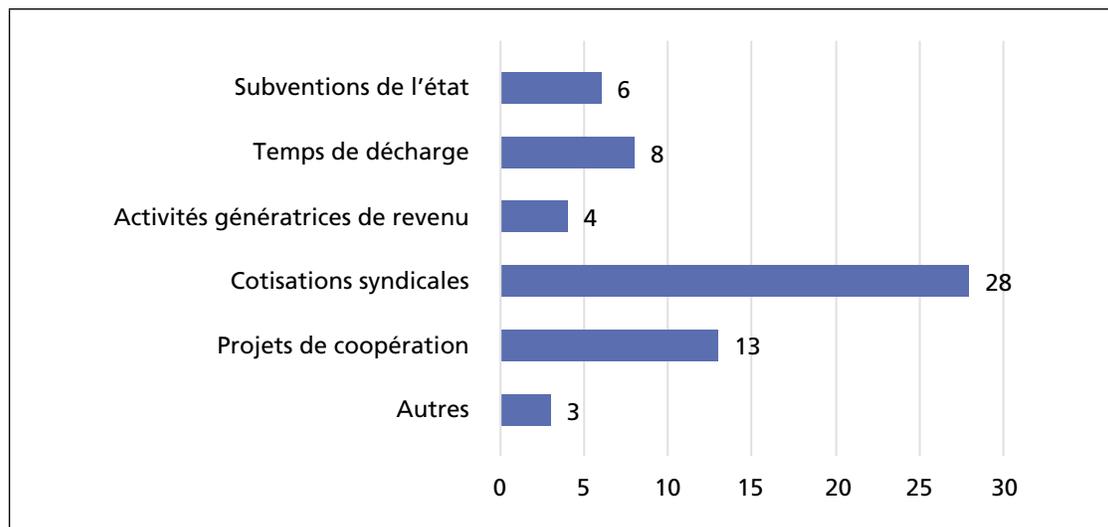
Certains syndicats souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un système de perception des cotisations à la source, mais se heurtent au refus de leur gouvernement.

9. Quels sont les éléments qui font connaître le syndicat ?

	De manière régulière	De manière occasionnelle
	Nombre	Nombre
Publications syndicales	19	7
SMS – textos	12	8
Courriels	18	7
WhatsApp	12	4
Facebook	20	5
Radio	10	13
Télévision	8	16
Médias écrits	11	12
Réunions	24	3
Colloques	10	8
Congrès	20	6
Sites Internet	20	2

10. Matériel, locaux

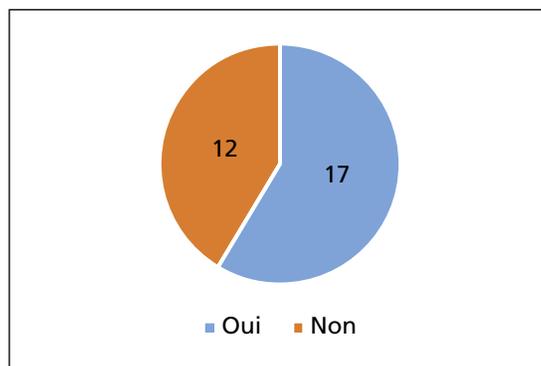
10a) Quels sont les moyens de fonctionnement de votre syndicat ?



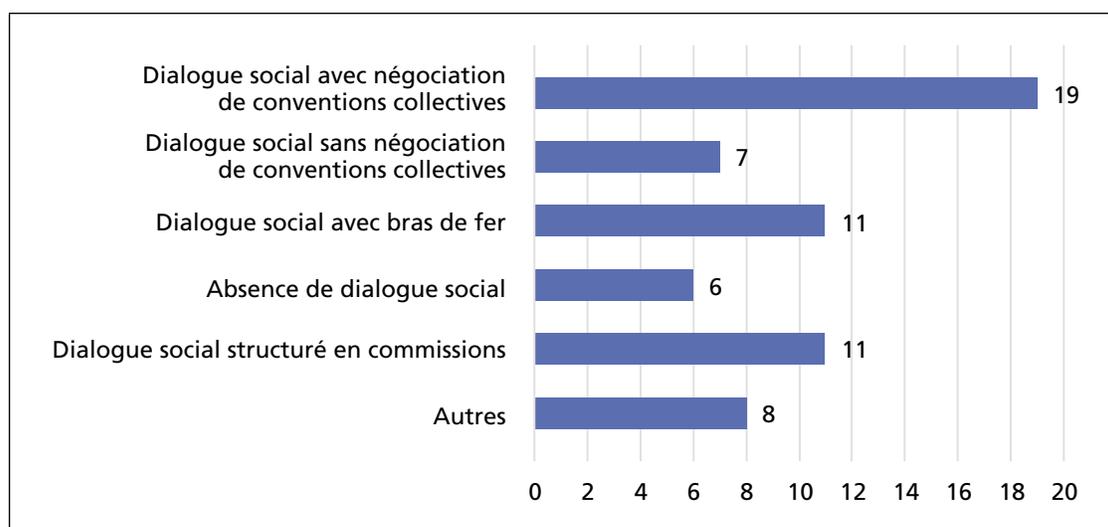
10b) Êtes-vous propriétaire ou locataire de vos locaux ?

	Oui	Non
Propriétaire	11	12
Locataire	17	8

11. Le panorama 2018 faisait apparaître que peu de pays avaient organisé des élections professionnelles. Sont-elles prévues dans votre pays ?



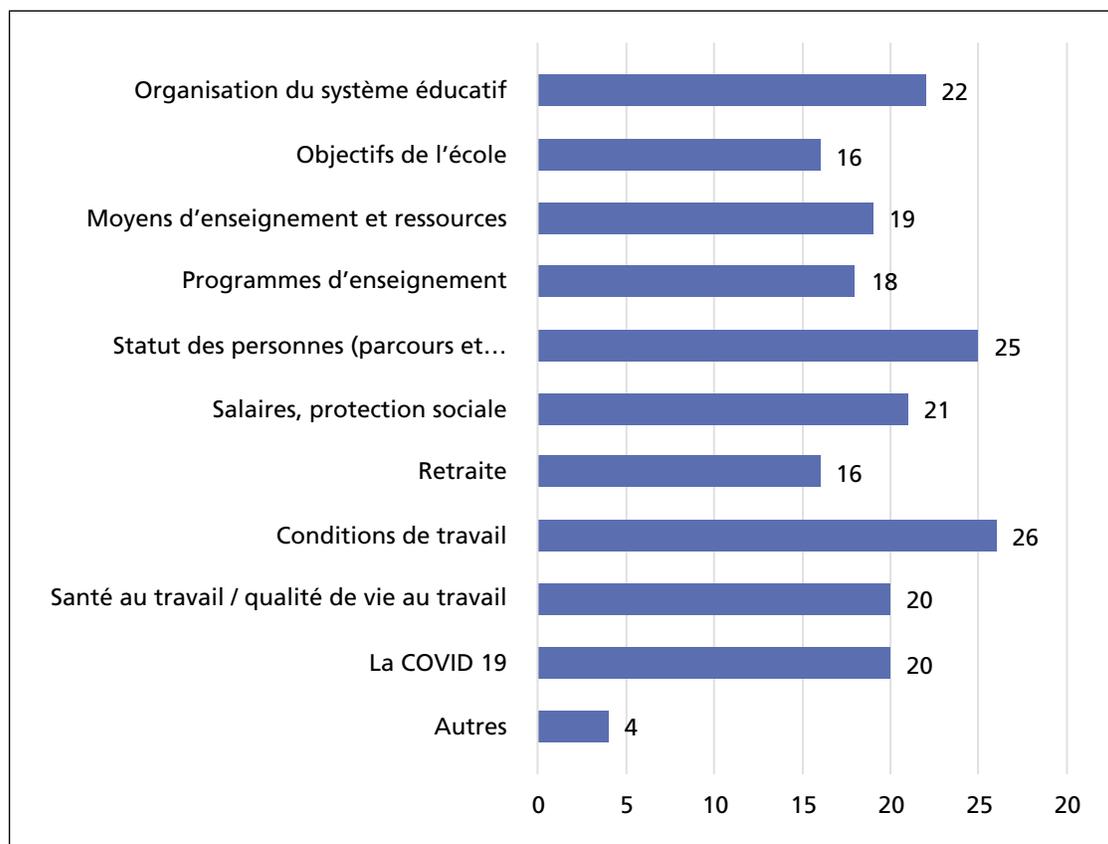
12. Sous quelle forme le dialogue social est-il instauré ?



Parmi les autres formes de dialogue social, il a été indiqué :

- Un dialogue social avec consensus ;
- Un peu de tout selon les syndicats de la fédération, par exemple, la plate-forme revendicative des travailleurs travaille avec la fonction publique sur les dossiers des fonctionnaires, ensuite avec le ministère des Finances concernant le gel des effets financiers, les avancements et les reclassements ;
- Le gouvernement invite les syndicats en cas de problèmes et répond très peu aux demandes de rencontres proposées par les syndicats ;
- Lors des moments de tension.

13. Quels thèmes y sont abordés ?



14. Quelles campagnes menez-vous actuellement ?

La lutte contre la marchandisation de l'école et la privatisation de l'éducation reviennent à quelques reprises avec une demande d'augmentation du budget du réseau de l'éducation publique.

Plusieurs thèmes de campagne sont aussi ressortis :

- Campagne de sensibilisation et de formation contre les différents types de violence ;
- Campagne de sensibilisation sur la COVID-19 en milieu scolaire, notamment l'allocation au secteur de l'éducation de ressources pour faciliter la reprise et la résilience ;
- Un système de salaires décents ;
- Le renouvellement des conventions collectives ;
- La valorisation de l'enseignement en présence ;
- Une campagne de recrutement, de solidarité et de sensibilisation pour être vaccinés ;
- La réforme pour faciliter et simplifier l'orthographe ;
- Les droits humains et les droits syndicaux, exigence d'une éducation de qualité ;
- La liberté syndicale et l'État de droit ;
- Le recrutement des militantes et des militants ;
- L'égalité femmes-hommes ;
- Les avantages sociaux professionnels ;
- Les valeurs républicaines et l'environnement ;
- L'amélioration du système éducatif et des conditions de travail et de vie des enseignantes et enseignants ;

- La qualité des manuels scolaires ;
- L'école inclusive, la réforme de la formation initiale et le rythme scolaire annuel ;
- Mettre fin à la pénurie des enseignants, et éviter le recours au recrutement des contractuels. Améliorer le pouvoir d'achat des enseignants. Réformer le système éducatif.

15. Quels changements avez-vous obtenus grâce à ces mobilisations ?

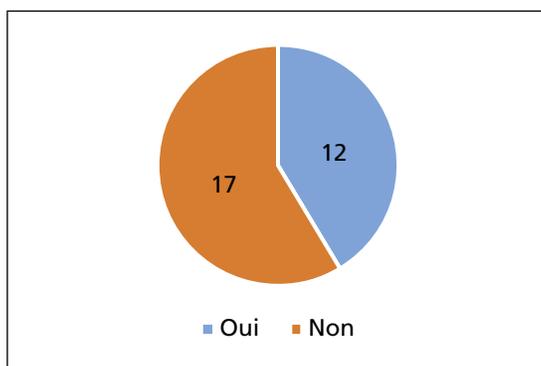
Certains changements ont été obtenus dans le contexte de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ainsi, certains syndicats ont obtenu des équipements de protection dans tous les établissements que l'enseignement se fasse en présence, et le gouvernement reconnaisse le personnel de l'éducation comme groupe prioritaire dans la campagne de vaccination.

D'autres syndicats ont obtenu des gains pour leurs membres, comme des augmentations de salaire.

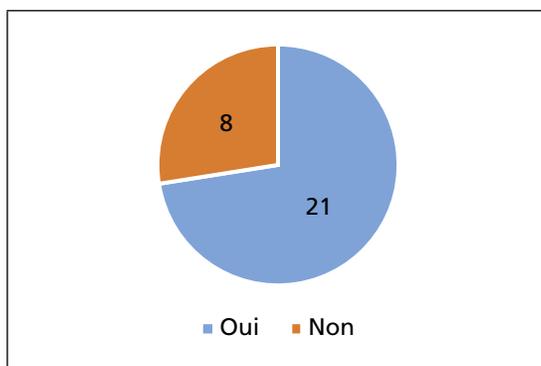
Ailleurs, ce sont des gains sociaux qui ont été obtenus : diminution de la violence en milieu scolaire, recul du taux de création des écoles privées, construction d'écoles et recrutement de nouveaux enseignants, de nouveaux textes pour le conseil d'agrément du manuel scolaire.

Pour d'autres syndicats, des gains ont été obtenus sur le plan de l'organisation syndicale : les membres s'abstiennent d'adhérer aux syndicats « jaunes », les syndicats sont écoutés davantage, il y a plus d'ouverture dans les administrations, le recrutement de nouveaux membres et de nouveaux militants, une amélioration des questions du genre, une meilleure utilisation des outils informatiques pour l'adhésion des membres, une convention concernant le recrutement des contractuels. Toutefois, quelques syndicats indiquent n'avoir obtenu aucun changement.

16. Vous êtes-vous appuyés sur le panorama du CSFEF ?



17. Vous êtes-vous appuyés sur les campagnes de l'IE ?



3^e partie : Santé et environnement – Coronavirus

18. Dans votre pays, quelles mesures ont été prises pour lutter contre le coronavirus ?

Trente-deux réponses ont été prises en compte dans cette question. Les mesures prises sont comparables dans bon nombre de pays. Il y a eu notamment la fermeture généralisée des écoles dans tous les pays interrogés. C'est la seule mesure qui a été prise en Haïti. Cependant, la durée de la fermeture n'a pas été la même.

La distanciation sociale a été appliquée partout, sauf en Haïti.

La fermeture des commerces non essentiels a été largement suivie puisqu'elle s'est élevée à 80 % (Algérie, Bénin, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Ile Maurice, Luxembourg, Madagascar, Niger, Roumanie, Suisse, Tchad); 10 % n'ont pas été touchés par cette mesure.

L'obligation de porter un masque a été appliquée largement. Seulement dans deux pays, il n'y a pas eu d'obligation ou de directives contraignantes, en Haïti et au Liban.

La campagne de vaccination a été amplement réalisée. Seuls quatre pays n'ont pas mené de campagne : Algérie, Haïti, Liban, Tchad.

L'administration massive de tests pour la COVID a été réalisée au Bénin, Gabon, Ile Maurice, Niger, Tchad, RDC, Belgique, France, Luxembourg, Roumanie, Suisse. Cela n'a pas été le cas en Algérie, Bénin, Congo, Haïti, Italie, Madagascar, Togo.

Il y a eu un confinement total dans 15 pays. Un confinement partiel a été appliqué : Algérie, Belgique, Bénin, Canada, France, Gabon, Ile Maurice, Liban, Luxembourg, Madagascar, Niger, RDC, Roumanie, Suisse, Tchad. Il n'y a pas eu de confinement au Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Haïti.

Au Gabon, un laissez-passer a été exigé pour circuler hors de sa zone de résidence.

Dans quelques pays, la répartition de toutes les classes en deux groupes a été organisée et l'apprentissage dispensé un jour sur deux pour assurer la distanciation.

Dans certains pays, le privé n'a pas respecté ces mesures.

19. Concernant les mesures prises dans votre pays pour contrer la COVID :

	Oui		Non		Ne sais pas	
	Σ	%	Σ	%	Σ	%
Ont-elles été suffisantes ?	11	38 %	15	52 %	3	10 %
Ont-elles été adaptées à votre réalité ?	15	52 %	12	41 %	2	7 %
Y a-t-il eu des manques ?	22	76 %	6	21 %	1	3 %
Les informations sanitaires et d'hygiène ont-elles été adéquates ?	20	69 %	8	28 %	1	3 %

Nombre de participants : 29

20. La campagne de vaccination a permis de vacciner quel pourcentage de la population ?

Les chiffres ci-dessous sont une estimation. La transmission des informations ne semble pas toujours optimale, notamment dans les pays du Sud. **Les réponses ont été fournies en juin 2021.**

Pourcentage estimé de personnes ayant reçu au moins une première dose	Pays
Moins de 1 %	Haïti, Madagascar, Bénin, Cameroun.
Moins de 10 %	Gabon, Côte d'Ivoire, Niger, Tchad, Algérie
Environ 20 %	Congo, Liban
Environ 30 %	Île Maurice
Environ 40 %	Tunisie, Suisse, Roumanie, France
Plus de 50 %	Canada, Belgique

Nombre de participants : 28

21. Avez-vous des commentaires au sujet de ces mesures ?

Certaines associations syndicales n'ont pas fait de remarque, les divers commentaires ci-dessous sont souvent liés au contexte particulier de chacun. Pourtant, on peut certainement en appliquer quelques-uns pour d'autres pays.

Au Gabon : au regard de leur contexte, les mesures prises ont été très contraignantes et ont accentué la précarité des ménages.

Le Cameroun n'a pas connu des mesures d'accompagnement suffisantes. L'accompagnement financier du gouvernement n'a pas été généralisé.

Au Congo, selon le FETRASSEIC, la désinformation internationale qui a eu lieu dans le monde a impacté beaucoup de Congolais qui refusent de se faire vacciner.

Les enseignants du Liban ne sont pas tous vaccinés.

En Côte d'Ivoire, le SYNAFETPCI pense que les États ne peuvent pas se permettre le luxe de prendre des mesures draconiennes, celles-ci risqueraient de fragiliser leur économie nationale.

À Madagascar, la FEKRIMPAMA relève que dans la plupart des cas, beaucoup ne respectent pas les mesures imposées pour lutter contre la pandémie.

Au Cameroun, les réseaux sociaux ont parasité la campagne gouvernementale et ont imposé dans les représentations la thèse du complot ; c'est là où les populations se ravitaillent en informations. Le gouvernement n'a pas voulu impliquer la société civile, les leaders des communautés et d'opinion. Or, les membres du gouvernement et de la haute administration sont tellement impliqués dans les scandales que les populations ne leur font plus confiance.

Au Cameroun, selon la FESER, les mesures édictées n'ont pas bénéficié d'un véritable suivi de la part de l'autorité publique et il y a eu relâchement très rapidement.

Au Tchad, les vaccins sont insuffisants, moins de personnes sont vaccinées, le personnel soignant est privilégié, quelques personnes nanties sont vaccinées, les enseignants ne sont pas invités officiellement pour le vaccin.

Les gouvernants algériens ne se soucient guère de la santé des citoyens, ils misent sur le phénomène de la sélection naturelle pour l'immunité collective.

En Tunisie, l'arrivage des doses de vaccin est largement insuffisant ainsi que des campagnes de sensibilisation.

À l'île Maurice, les autorités ont décidé de ne pas permettre aux non-vaccinés d'accéder à l'enceinte des écoles. Tout cela pour que tous soient vaccinés, personnel enseignant et non-enseignant.

En Roumanie, la campagne de vaccination a été très bien organisée. Les professeurs ont été vaccinés en priorité.

En France, selon la CGT, la situation n'est pas facile. De son côté, l'UNSA constate une communication erratique et des ajustements compréhensibles, mais qui auraient pu être limités par l'application d'un principe de précaution dans les ministères, dans les écoles et les collèges.

Au Canada, selon la CTF/FCE, les enseignants étaient prioritaires pour les vaccins seulement dans certaines provinces.

22. Quelle est votre couverture médicale en cas d'épidémie, de pandémie ?

	Oui	Non	Ne s'applique pas
Couverture par un régime de santé public	82 %	18 %	0
Couverture par une mutuelle de santé	38 %	46 %	17 %
Couverture par un régime de santé privé	39 %	48 %	13 %

23. Pendant la pandémie du coronavirus :

	Oui	Non	Ne sais pas
Le personnel régulier a-t-il continué à recevoir son salaire dans le secteur public ?	100 %	0	0
Le personnel contractuel a-t-il continué à recevoir son salaire dans le secteur public ?	93 %	7 %	0
Le personnel a-t-il continué à recevoir son salaire dans le secteur privé ?	43 %	43 %	14 %
Y a-t-il eu des réductions de salaire ?	36 %	57 %	7 %
Avez-vous eu des garanties d'engagement ?	46 %	34 %	19 %
Y a-t-il eu des congédiements ou des licenciements dus à la crise ?	38 %	59 %	3 %
Y a-t-il eu des incidences sanitaires sur le personnel (contagion liée au travail) ?	59 %	24 %	17 %
Les enseignants qui sont des personnes à risque ont-ils pu rester confinés sans perte de salaire ou risque de licenciement ?	71 %	29 %	0

24. Y a-t-il entraîné des conséquences sur votre travail ?

	Oui	Non	Ne sais pas
Prise en compte des besoins spécifiques des élèves en difficulté	59 %	38 %	3 %
Accompagnement des élèves à distance	79 %	14 %	7 %
Relations entre les collègues ou avec la direction	82 %	18 %	0
La dotation et la formation aux équipements numériques	41 %	59 %	0

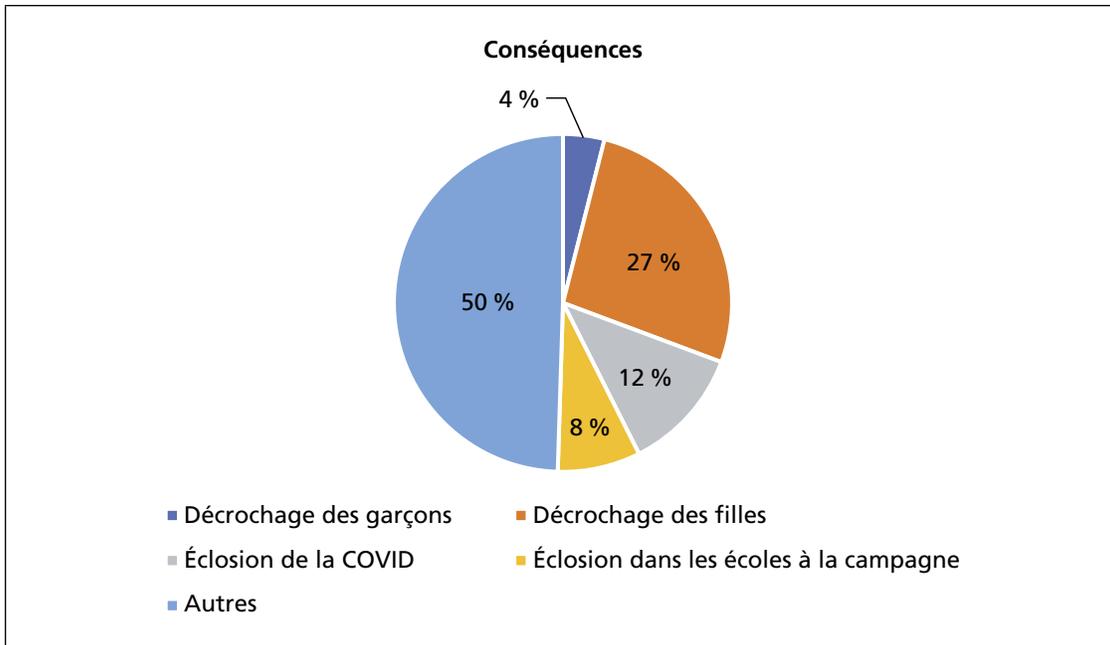
Nombre de participants : 30

25. Les éducateurs et leurs syndicats ont-ils été consultés par les autorités ?

	Oui	Non	Ne s'applique pas
Pour la fermeture des écoles	45 %	52 %	3 %
Pour la réouverture des écoles	52 %	45 %	3 %
Pour la mise en place des outils numériques	41 %	55 %	3 %
Pour pallier le creusement des inégalités	36 %	57 %	7 %
Pour faire remonter leurs préoccupations durant la crise	46 %	46 %	7 %

26. Quelles conséquences a eu la pandémie dans le réseau de l'éducation ?

Décrochage d'un nombre important de garçons qui ne vont plus à l'école	4 %
Décrochage d'un nombre important de filles qui ne vont plus à l'école	26 %
Éclosion dans les écoles urbaines	11 %
Éclosion dans les écoles à la campagne	7 %
Autres	52 %



Nombre de participants : 27

Réponses au champ supplémentaire : *Quelles conséquences a eu la pandémie dans le réseau de l'éducation ?*

Au Cameroun, la réduction des salaires et la perte d'emploi posent des problèmes. Le FECASE relève le non-achèvement des programmes et la difficulté pour les élèves démunis d'accéder à l'enseignement en ligne.

En RDC pour le SYECO, c'est la fuite de connaissances qui est pointée du doigt.

En Tunisie, le SGEB-UGTT craint que les programmes et le temps d'apprentissage allégés engendrent une baisse de niveau.

À l'île Maurice, la GTU est plus confiante en affirmant fort heureusement qu'il n'y a pas eu de décrochage ni d'écllosion de COVID-19 dans les écoles. Beaucoup de leçons à tirer, entre autres, les leçons télévisées et en ligne qui sont devenues une réalité. Plus de solidarité familiale. Plus de soin pour l'environnement. Plus de jardinage, avec des soutiens du gouvernement. Bien sûr, les bons gestes sanitaires, qui doivent être maintenus, pour le bien de tous.

De même pour le SYNAFETPCI, en Côte d'Ivoire, qui constate qu'il n'y a pas eu une grande incidence.

Au Gabon, il est relevé que grâce aux mesures de protection adoptées et à l'implication des enseignants, la pandémie a été quelque peu maîtrisée.

Le SER Suisse et l'UNSA France s'inquiètent du décrochage d'un bon nombre d'élèves, de la fatigue des enseignants et des agents.

Au Canada, la CTF/FCE observe un impact plus important sur les groupes socialement défavorisés.

La CGT-FERC France déplore le « démerdentiel » de chacun.

27. Qu'avez-vous appris de cette pandémie ? En garderez-vous des éléments positifs ou des gestes ou habitudes à conserver à l'école ?

Le SENA au Gabon, le SYECO en RDC, le SYNAFETPCI, le SNEPPCI en Côte d'Ivoire, la FESEN au Togo, ainsi que d'autres syndicats s'accordent sur les bonnes habitudes d'hygiène corporelle en général, notamment le lavage des mains et la promotion permanente de ces mesures. La FEKRIMPAMA de Madagascar ajoute au lavage des mains, l'application des gestes barrières et le respect de la distanciation sociale.

La FECASE au Cameroun constate la fragilité exacerbée par la pandémie et relève la nécessité d'avoir des effectifs raisonnables et gérables dans les classes, la nécessité pour l'État d'avoir le contrôle de toute l'éducation.

Un autre constat est la nécessité pour les enseignants de se retrouver massivement dans les syndicats !

Le SYNAFEM du Niger déplore que les écoles aient été laissées à elles-mêmes pendant la pandémie.

Selon la FETRASSEIC au Congo, cette pandémie a été un malheur pour l'humanité, car elle a transformé les rapports sociaux, détruit la plupart des économies déjà très faibles, montré le délabrement des structures sanitaires. En outre, le gouvernement a décrété l'application des mesures de lutte sans accompagnement approprié qui a rendu très difficile la vie des populations. Les éléments positifs sont l'appropriation par les populations des mesures barrières pour sauver leur vie, bien qu'elles provoquent la lassitude des populations devant leur prolongation indéterminée. Au point qu'aujourd'hui, on observe l'abandon de ces mesures dans l'ensemble de nos établissements scolaires.

Le SET du Tchad dénonce la pandémie qui est très dangereuse, contagieuse et mortelle, elle a changé la façon de vivre de la population. Il faut privilégier le respect des gestes barrières, l'utilisation des kits d'hygiène dans les ménages, les services et les écoles, les enseignements à distance, les conférences virtuelles, les cours en ligne.

Le FECASE du Cameroun relève que la pandémie a légitimé le combat contre les effectifs pléthoriques qu'elle a amené les gouvernants à explorer une autre méthode d'enseignement: les cours à distance jusqu'ici inexploités, elle a remis en évidence la nécessité de l'hygiène en milieu scolaire. Les cours à distance sont également mis en évidence par le SYNESCI de la Côte d'Ivoire et la FESEN du Togo.

Les réunions en visioconférence, la capacité d'adapter un programme dans les moments de crise et l'adaptation d'un protocole sanitaire sévère sont des points forts relevés par la Tunisie FGEB -UGTT.

La FESER du Cameroun affirme qu'il est possible d'avoir des classes moins surpeuplées, qu'il est possible de garder un environnement scolaire et de travail plus sain. On a appris à se laver les mains ou à les désinfecter régulièrement et cela sans doute survivra à la crise.

Le CETO du Liban voit l'importance des enseignants dans l'utilisation de l'*online*.

La vulnérabilité des systèmes éducatifs, le manque des soins de santé primaires et l'insuffisance des plateaux techniques dans les hôpitaux ont été mis en évidence au Bénin pendant cette pandémie.

En Italie, la pandémie a mis en relief tous les problèmes qui affectent déjà le système scolaire.

L'enseignement à distance pourrait perdurer après la crise à l'enseignement supérieur. La pandémie a été un révélateur des conséquences des mesures d'austérité en éducation, relève la CSQ du Québec.

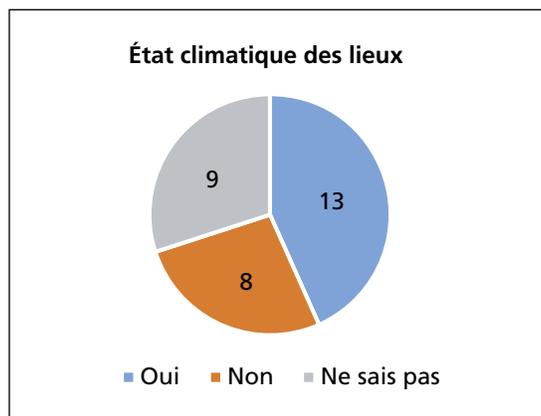
Le FNEEQ-CSN du Québec fait plusieurs constats, l'enseignement à distance n'est pas une bonne idée, mais le télétravail volontaire peut être intéressant dans certains contextes.

Le SER, Suisse et la CTF/FCE au Canada insistent sur le nettoyage régulier des mains et que certaines mesures d'hygiène sont des pratiques à prolonger.

La Roumanie a la sagesse de faire en sorte de garder la santé et de garder ses proches.

L'UNSA France s'accorde avec la CTF/FCE Canada pour l'utilisation accrue des outils de visioconférence, la littératie informatique et la capacité à travailler avec des ordinateurs, couplée à un accompagnement et un suivi individualisé nécessaires.

28. Le gouvernement de votre pays a-t-il fait un état des lieux de votre pays concernant les changements climatiques ?



Nombre de participants : 30

Oui : 43 % Non : 26.67 % Ne sais pas : 30 %

29. Quelles sont les conséquences des changements climatiques dans votre pays ?

Nombre de participants : 27

La grande majorité des réponses des pays du sud relève le réchauffement climatique, des périodes de sécheresse suivies d'inondations ou de pluies diluviennes et violentes. On ne reconnaît plus le rythme des saisons, le Cameroun parle de brouillage des saisons et de désorganisation du climat avec pour conséquence, la méconnaissance désormais du temps des cultures agricoles. Le SYNAFETPCI parle du dérèglement des saisons, le SYNEPCI de déprogrammation des saisons.

Le réchauffement de la terre et l'avancée du désert, la désertification des terres, les mauvaises récoltes et la famine sont de grandes préoccupations au Cameroun, ainsi que la perte du cheptel bovin qui a pour conséquence la diminution de la production bovine. L'assèchement des grands cours d'eau un peu partout est très inquiétant. Le tarissement du Lac Tchad et d'autres cours d'eau, le délestage des barrages dû à la pénurie d'eau, l'érosion, les ravinements, l'ensablement détruisant les quartiers, l'effondrement des maisons, la destruction des structures routières, les ravages des inondations, la destruction des villages en bordure de mer et la dégradation de l'écosystème sont malheureusement les conséquences concrètes du changement climatique. Certaines espèces d'animaux et de végétaux sont victimes de disparition, de même, on observe la recrudescence des maladies respiratoires et bon nombre de personnes sont des déplacés internes.

L'île Maurice fait face à plus de cyclones et autres inondations *flash flood*. Aussi, l'hiver est plus rude et l'été encore plus chaud. Les plages sont affectées par le déferlement de grosses vagues.

En Algérie, la désertification des régions limitrophes du Sahara s'étend. On rencontre des problèmes phytosanitaires. L'épuisement des nappes phréatiques et les barrages en souffrance inquiètent la population.

La Tunisie a énuméré un nombre impressionnant de causes liées au changement climatique : l'augmentation de l'érosion hydrique et des besoins en eau, la dégradation de la qualité des eaux, la surexploitation des nappes souterraines et des impacts sur l'agriculture irriguée; la baisse des rendements et la réduction de la superficie des cultures arboricoles, dont les oléicoles; la baisse des rendements et la réduction de la superficie des cultures céréalières (pluviales et irriguées); l'augmentation du risque d'incendie, la dégradation et la perte des écosystèmes forestiers; la dégradation des écosystèmes alfatiers; la réduction du parcours et du fourrage a des impacts sur le pastoralisme; la perte de la fertilité des sols et de la superficie des terres cultivables; la diminution des revenus issus de l'agriculture avec des impacts sur l'économie nationale; l'augmentation de la fragilité sociale des exploitants agricoles qui provoque l'exode rural; la dégradation des zones humides et des écosystèmes oasiens, la perte des plages sableuses et des zones balnéaires; la dégradation et la réduction des habitats et de la biodiversité marine; le recul du trait de côte, la submersion des espaces littoraux bâtis de faible altitude et des zones agricoles côtières basses sont encore les nombreuses conséquences liées à ces changements.

Dans les pays du Nord, les conséquences sont semblables, mais ont un impact bien plus léger que dans les pays du Sud.

En France, les phénomènes sont modérés pour l'instant, mais cela va venir. On rencontre des périodes de forte chaleur ainsi que des canicules estivales, en Italie il y a plus d'inondations dans certaines régions et la désertification dans d'autres.

En Suisse, il y a une augmentation de périodes de sécheresse, on subit plus d'inondations et on constate le réchauffement dans les Alpes.

En Belgique, il y a une augmentation d'inondations, de tempêtes et de sécheresse.

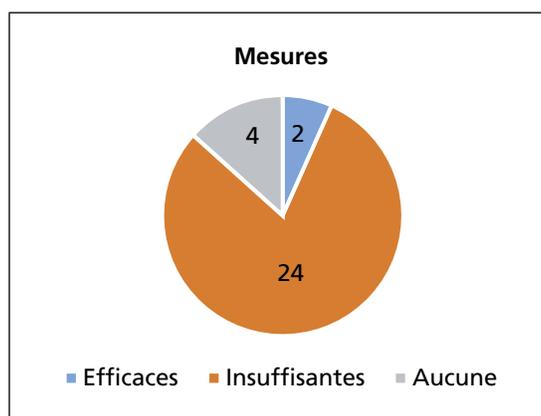
Au Canada, les informations sont recensées sur le site :

www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique.html.

La CSQ constate le réchauffement climatique, l'érosion des berges, les conséquences dans l'océan Arctique avec la fonte des glaces, etc.

La FNEEQ s'inquiète de la salinisation des nappes phréatiques côtières, la destruction des cordons barrières et l'annexion à la mer des zones humides littorales, la dégradation et la réduction des habitats et de la biodiversité.

30. Des mesures sont-elles prises pour freiner le processus ?



Nombre de participants : 30

Non, aucune mesure importante n'est prise : 13 %

Oui, ces mesures sont efficaces : 7 %

Oui, mais ces mesures sont insuffisantes : 80 %

31. Menez-vous des campagnes ou des activités d'éducation sur les changements climatiques ?

Malgré les très fortes dégradations de l'environnement dans les pays du sud, les dégâts coûteux et les catastrophes naturelles qui mettent en péril les populations, la faune et la flore, il n'y a que très peu de mesures concrètes et efficaces mises en place pour tenter d'endiguer ces phénomènes.

Rien n'est vraiment prévu par les gouvernements au Togo, au Bénin, au Cameroun, en RDC, en Côte d'Ivoire et en Tunisie.

Des actions sont prévues au Cameroun avec des affiches qui sont en production dans le cadre de l'EDD qui serviront également sur les changements climatiques. Il faudra même que dans nos écoles, des curriculums existant probablement dans le domaine soient introduits. Le FESER ajoute qu'un programme d'éducation sociale et financière en partenariat avec l'ONG Aflatoun International existe. Le SYNAFEM Niger participe à certaines activités organisées.

Le SET au Tchad informe que le travail a été fait depuis longtemps dans le projet PFIE (programme de formation et d'information environnementale dans les écoles expérimentales). Actuellement, il n'y a plus rien.

Le SNEPPCI informe que des manuels scolaires ivoiriens traitent de cette problématique.

L'Algérie organise des activités à l'occasion de la journée de l'arbre, de l'eau, des zones humides.

Le FEKRIMPAMA affirme qu'à Madagascar des actions sont menées.

Les choses bougent dans l'île Maurice. Les considérations environnementales sont dans l'agenda de la GTU. Le budget du gouvernement témoigne de l'engagement indéfectible pour relever les défis environnementaux. Les mesures d'adaptation telles que le drainage des terres, la protection et la réhabilitation des côtes, une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, d'ici à 2030, sont soutenues. L'usage du plastique a été banni et ils s'attaquent aux déchets plastiques. La GTU aide à la création des programmes éducatifs sur la durabilité.

Le SENA au Gabon et la FETRASSEIC du Congo font une demande d'aide au CSFEF et aux syndicats qui ont déjà mené des campagnes pour un partage d'expériences.

Dans les pays du Nord, rien n'a été entrepris pour le moment en Roumanie ni au Luxembourg.

En Italie, l'éducation aux changements climatiques fait partie des activités prévues par le curriculum national. En France, des choses sont faites, l'UNSA en a fait un dossier dans le dernier numéro de la revue thématique « Question d'éducation : l'Écologie en actes », le manifeste Oxygène est un outil de travail.

De même au Canada, la CSQ a mis sur pied le mouvement ACTES : « Actions collectives en transition environnementale et sociale ». La lutte contre le changement climatique fait partie des priorités de plaidoyer de la CTF/FCE. Cependant, il n'y a actuellement aucun projet de campagne spécifique sur le climat.

En Suisse, le SER a soutenu la Grève pour l'Avenir, en particulier auprès des autorités, pour donner congé aux élèves du secondaire II et pour que cette thématique soit prise en classe à cette occasion à l'école obligatoire.

4^e partie : Les relations entre votre organisation syndicale et le CSFEF

32. Développement de partenariats

Vous attendez du CSFEF :

	Très important	Important	Peu important
Un espace de réflexion avec les autres syndicats francophones	25	3	1
Une plus grande prise en compte des syndicats francophones par l'IE	24	4	0
Une aide au renforcement de la place des femmes dans les syndicats	20	6	3
Un programme de formation	19	6	3
La mutualisation des solutions pour recruter de nouveaux membres	19	6	3
La défense résolue de la langue française	18	10	1
Une aide au renforcement de la place des jeunes dans les syndicats	18	9	2
La réaffirmation d'un certain nombre de grands principes	17	10	0
Des outils de lutte	17	10	1
Un soutien à vos initiatives	15	11	3

33. Ateliers de la Rencontre du CSFEF 2021

À l'occasion d'une prochaine Rencontre du CSFEF, lorsque ce sera possible en présence, nous envisageons de tenir, comme cela s'est fait précédemment, des ateliers interactifs de formation ou de partage. Voici par ordre d'importance les sujets qui répondent le mieux aux intérêts des organisations :

Thème	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix
Dialogue social et droits syndicaux	7	12	1
Protection sociale, santé et conditions de travail	7	6	3
Représentativité syndicale et élections professionnelles	7	3	4
Changements climatiques	4	1	4
Conséquences du coronavirus	3	1	3
Promotion de la langue française	3	1	2
Renforcement des capacités en communication	3	0	9
Le PASEC	2	0	1
Diversité culturelle	1	3	2
Éducation aux médias	1	0	2

DÉBAT

Animé par Adrian Voica

1^{ère} partie : éducation de qualité et privatisation de l'éducation

Présentation de Christian Champendal

Christian expose les grandes lignes de cette partie du Panorama qui concerne à la fois l'exercice du métier et les dérives de la privatisation grandissante de l'éducation.

TOGO – Les enseignants sont tellement surchargés avec les conditions de vie difficiles. Un protocole d'accord a été signé avec le gouvernement. Celui-ci a été réalisé en 2018-2019. Il est en souffrance depuis lors, alors qu'il était prévu pour 5 ans. « Le gouvernement a fait une proposition de gratification exceptionnelle. Mais que pouvons-nous entendre par gratification exceptionnelle ? N'ayant pas eu de réponse, ce qui nous poussés à faire la grève. »

Des enseignants ont été mutés très loin. Ils doivent s'endetter pour se rendre sur leur nouveau lieu de travail. Il nous est dit qu'on ne peut pas revendiquer. Les dépenses supplémentaires et le coût élevé de la vie ont pour conséquences que les enseignants « tirent le diable par la queue ». Ces éléments ont motivé la grève de deux jours en novembre. En réaction, notre ministre a sanctionné, il a mis sous ordre 1345 enseignants. Le syndicat a protesté pour remettre les enseignants à leur poste. Il en reste quelque 150 à replacer.

Au niveau de la maternelle, des efforts sont faits. Les élèves de 3-5 ans doivent entrer en maternelle. Il faut se lever tôt pour avoir de la place, les premiers arrivés en classe peuvent suivre celle-ci. Dans certaines classes, les effectifs sont pléthoriques.

Emna Aouadi, FGEB-UGTT Tunisie. Emna est professeure des écoles primaires. Historienne de formation, elle est titulaire d'un master de recherche : *La société, le territoire et la mémoire dans les différentes époques historiques, histoire moderne, histoire contemporaine*.

Comme vous le savez, L'ONU femmes, mène sa campagne annuelle, du 26 novembre au 10 décembre, contre la violence faite aux femmes. Je profite de l'occasion pour dénoncer toutes formes de violence à l'égard des femmes et surtout pour montrer que ce fléau social a dépassé le milieu familial pour se propager dans les milieux scolaires. Et par conséquent, ce phénomène de la violence représente le problème majeur du corps éducatif en Tunisie. L'agression physique et l'atteinte à la dignité des professeurs deviennent des pratiques quotidiennes et on arrive à « normaliser » la violence. On recense des statistiques effrayantes. La FGEB a ainsi mené une campagne contre la violence dans les établissements scolaires. Le 12 novembre dernier, une grève sur ce thème a rassemblé plusieurs syndicats.

Deuxième difficulté, c'est le manque de matériel de travail et d'effectifs du corps éducatif, surtout dans les milieux ruraux. On note qu'un bon nombre de nos écoliers sont privés du savoir. Les programmes scolaires exigent une révision approfondie, un calendrier adéquat, des programmes scolaires accessibles et répondent aux besoins d'apprenants. La réforme du système éducatif demeure encore fragile, voire dépassée. Une bonne volonté de changer la donne est absente. La Tunisie vit encore dans une phase transitoire fragile politiquement et économiquement.

Avec la COVID-19, la situation s'est dégradée. Notre fédération a assumé ses responsabilités, elle a appelé à des manifestations contre la violence, à des grèves pour réclamer la vaccination et des réformes provisoires pour les programmes ainsi que les emplois du temps.

La négociation avec le ministère n'est pas sérieuse, ce qui aggrave la situation globale et freine la prospérité des uns et des autres. La situation politique est instable et le gouvernement semble paralysé, ne prend aucune décision à long terme, mais nous continuons de nous battre pour une école plus juste.

Amadou Tidjane Ba, Mauritanie. La communication est très mauvaise. Il souhaite parler de marchandisation et d'éducation en Mauritanie. Les problèmes de connexion empêchent l'écoute de ce collègue pour le moment.

Jacques Taty RDC, nous parle de la marchandisation de l'enseignement et de la qualité du système éducatif. Depuis plus de 20 ans, l'État n'arrive plus à prendre en charge la rémunération, les conditions salariales et les conditions de travail des enseignants.

La condition sociale des enseignants et les contributions des parents permettaient l'amélioration de l'enseignement et la construction d'infrastructures scolaires avec un système partenarial entre l'État, les églises et les parents.

Depuis plus de 20 ans, l'État a signé des conventions avec la volonté de changer ce procédé. Le système congolais avec l'intervention des parents a généré une machine à produire de l'argent pour l'Église, pour les associations de parents et pour certains syndicats. Pour obtenir un bon enseignement, le paiement des parents était indispensable. De plus en plus, ce sont les églises qui ont géré les écoles. Parce que les écoles



Un groupe d'enseignants discutent des modifications apportées au système éducatif en RDC

sont une source de production d'argent, tant pour les catholiques que pour les protestants. Ils ont amassé de l'argent au détriment des enseignants qui gagnent de moins en moins ceci jusqu'en 2019.

Le nouveau pouvoir a mis fin à la contribution des parents, ce système de marchandisation a été stoppé. Les parents étant contributeurs, ils gardaient le pouvoir sur les enseignants. Les parents venaient gronder les enseignants, il y avait des injonctions pour obéir aux parents, les enseignants avaient perdu leur valeur et leur crédibilité. Depuis 2019, la fin de ce pouvoir est en vigueur.

Le gouvernement doit maintenant prendre à sa charge les salaires des enseignants et les infrastructures scolaires. Il faut que les enseignants puissent retrouver leur dignité.

Depuis 2014, une loi a été promulguée pour remettre en place ce nouveau système de la gratuité de l'enseignement, l'école est gratuite pour tous les enfants, elle doit être prise en charge par le gouvernement, ainsi que les salaires des enseignants.

Mais depuis la mise en place de la gratuité, la courbe de la qualité a chuté, les enseignants n'étant plus payés. Tous les enfants qui n'avaient pas accès à l'école parce que les parents n'en avaient pas les moyens ont pu aller à l'école, ce qui a provoqué des classes pléthoriques.

Il y a eu une rupture, une dégringolade de la qualité et de la bonne gouvernance. La situation est fragile. Depuis le 4 octobre jusqu'à aujourd'hui, une grève s'est prolongée et un accord a nouvellement été signé.

Apolline Fagla, secrétaire générale du SNEP Bénin. Ce que le camarade togolais a dit est similaire chez nous, elle ne va pas répéter. Nous avons le problème de « l'aspiranat », le gouvernement nomme des enseignants qui ne sont pas payés pendant les vacances, ceux-ci n'ont pas encore pu signer leur contrat, alors qu'ils ont commencé en septembre. Cette situation n'est pas acceptable.

Jojobed Djikoloum du Tchad, le problème de l'éducation de qualité se pose au Tchad avec des classes pléthoriques de plus de 100 élèves. La majorité étant des maîtres communautaires. Ils sont très mal formés et par conséquent très mal payés, ils n'ont pas non plus le niveau requis pour apprendre aux élèves, ce qui gâche la qualité du travail. En plus, il y a un réel problème pendant la saison des pluies, les constructions en banco ne supportant pas l'eau, les écoles doivent être fermées pendant cette période. Il y a aussi une grande insécurité dans le pays. Un enseignant a été poignardé en classe. Un autre a été blessé. Une enseignante a été agressée par un élève. L'éducation de qualité dans ces conditions est un problème.

Augustin RDC – Au sujet de la privatisation de l'éducation, le gouvernement en place a essayé d'augmenter les salaires. Mais plusieurs jouisseurs, des contributeurs du système précédent, en particulier les églises ne sont pas d'accord avec ce changement, 50 % étaient distribués aux églises et 50 % allaient aux enseignants. Maintenant, les églises s'élèvent contre cette gratuité. Certaines écoles avaient des salaires consistants et intéressants. Les salaires du gouvernement sont certainement plus bas pour certains enseignants.

La gratuité pour le primaire peut se perpétuer. En revanche, les églises exigent que le secondaire reste payant. Et maintenant, il faut soutenir les enseignants pour leur maintenir un salaire correct pour un enseignement de qualité.

Marie-Jeanne du SYNADEPCI de la Côte d'Ivoire intervient pour la qualité de l'école en éducation permanente. Depuis un certain temps, il y a beaucoup d'étudiants à l'INGS, le manque des enseignants est criant, ce qui a des incidences sur la qualité de l'enseignement. Il manque de place, il faudrait de nouvelles infrastructures ou alors développer d'autres INGS en Côte d'Ivoire. Il manque du matériel pédagogique, il y a pléthore d'étudiants et pénurie d'enseignants. La chaleur qui vient s'ajouter n'améliore pas la situation. Tous ces éléments expliquent la baisse de la qualité.

Il n'y a pas d'écoles dans les villages retirés. En période de pluie, les enfants ne peuvent pas venir à l'école. L'État doit encore fournir des efforts.

2^e partie : L'activité syndicale

Slim Ghriess FGEB Tunisie fait un état des lieux du public et du privé en Tunisie et des actions syndicales. Son intervention fait donc le lien avec le thème précédent et nous alerte : le privé lentement, oui, mais il se propage.

Le primaire

À l'occasion de cette Rencontre francophone virtuelle, j'ai voulu vous parler d'un fléau qui traverse tous les pays, notamment les pays arabes et africains. Un tel fléau menace sérieusement l'école publique, école de tous les citoyens, puisqu'il gagne du terrain aux dépens de notre école.

Et, pour illustrer mon point de vue, j'ai choisi deux années scolaires, que je considère comme des années phares, en l'occurrence 2009-2010 qui est la dernière année de l'ancien régime politique, et 2019-2020, c'est-à-dire dix ans après la révolution tunisienne, dite des Jasmins.

Durant cette époque postrévolutionnaire, le nombre d'écoles primaires s'est multiplié six fois en grim pant de 2 % à 12 % de l'ensemble d'écoles primaires en Tunisie.

Le nombre de classes s'est multiplié par cinq avec un taux qui passe de 4 % à 16 %.

Quant au nombre d'élèves qui ne représentait que 2 % en 2010, en représente aujourd'hui 8 % du nombre total d'élèves fréquentant l'école primaire.

Le collège et le secondaire

Pour ces deux cycles, le ministère de l'Éducation donne des chiffres englobant tous les niveaux sans distinction entre le cycle préparatoire et l'enseignement secondaire, ce qui multiplie les difficultés d'interprétation objective.

Le nombre d'établissements représentait 18 %, le nombre de classes 7 % et celui des élèves 5 %. Aujourd'hui, on est respectivement à 24 %, 11 % et 9 %.



Une classe en Tunisie

Privé de «choix» ou «d'obligation»

Au cycle primaire, l'école privée est un choix, c'est le parent qui choisit cette destination pour des raisons diverses.

Pour ce qui est des cycles préparatoire et secondaire, le choix des parents est toujours présent, mais s'ajoute à cela le privé pour les élèves qui ont échoué leur parcours scolaire dans l'école publique, donc les parents se souciant de l'avenir de leurs enfants sont « obligés » de chercher une solution au privé. Bien évidemment, la différence est énorme entre ces deux types de privé. Cette réalité explique un peu les 24 % que représentent les écoles privées parmi le nombre total d'établissements.

Ce n'est pas grave, mais ça s'aggraver !

Le nombre d'élèves inscrit dans le privé demeure inférieur à 10 %, mais sa progression d'une année à l'autre est inquiétante et posera un problème dans les années qui viennent surtout si les écoles publiques ne sont pas renforcées et l'enseignement reste sans réforme.

Attitude syndicale

Nous pensons sérieusement que les syndicats de l'éducation en Tunisie ont bel et bien freiné la propagation du privé. Au primaire, par exemple, la FGEB a « imposé » l'ouverture des instituts qui préparent les bacheliers durant trois ans de supérieur au métier d'enseignant, elle a aussi lutté contre la précarité en signant des accords au profit des milliers de contractuels qui sont recrutés par tranche sur plusieurs années.

Un grand travail attend les syndicats qui doivent exercer leur pression pour engager beaucoup plus les gouvernements, en faveur de l'école publique, notamment le financement, la réforme éducative, la formation continue.

PUBLIC / PRIVÉ

Le primaire

	Nbr Ecoles		Nbr Classe/Ev		Nbr Elèves		Effectifs Ev/classe				
2009-2010	102	4517	2,20 %	1000	25814	3,72 %	21509	10086 00	2,08 %	21,5	22,1
2019-2020	600	4583	11,5 7%	5426	27577	16,4 4%	97843 12698 02	11716 59	7,70 %	18,5	24
Progression	600 %			540 %							

PUBLIC / PRIVÉ

Le secondaire

	Nbr Etabl.		Nbe Classe/Ev		Nbr Elèves		Effectifs Ev/classe				
2009-2010	292	1350	17,7 8	2657	36109	6,85	54285	96770 8	5,49	21,2	26,8
2019-2020	445	1437	23,6 4	4259	34683	10,9 3	87936	92683 2	8,66	20,6	26,7
Progression	152 %			160 %							

PUBLIC / PRIVÉ

Données quantitatives

Données qualitatives :

- Milieu socio-économique
- Programmes
- Infrastructures et équipements pédagogiques
- Approches pédagogiques

PUBLIC / PRIVÉ

Stratégie des Syndicats:

- Recrutement des profs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation spécifique de trois ans (accord avec le ministère).
- Contrecarrer la précarité en recrutant des contractuels et leur assurant une formation
- Processus de réforme éducative entamé depuis 2013 mais suspendu suite à la crise politique etc

Au Togo, FESEN – Auparavant, tous les syndicats étaient dans une même centrale syndicale, seule et unique pour ne pas enfreindre la politique, aujourd'hui il y a plus de liberté, mais aussi plus de syndicats. La FESEN a des syndicats qui sont fédérés autour d'elle, du préscolaire à l'université et aussi hors scolaire, comme les inspecteurs. Les syndicats jaunes sont contrecarrés, il y a une opposition systématique. La FESEN a réussi à régler les cotisations annuellement auprès des banques. Grâce aux relations internationales, notamment avec le Canada, des activités de formation sont réalisées. Un meilleur *outillage* permet aussi de recruter de nouveaux enseignants. Pour être une fédération, il faut 4 syndicats de base.

3^e partie: santé et environnement

Présentation de Josy Stolz

Nous avons voulu, dans la compilation de notre panorama, rester le plus fidèles possible aux réponses données. Le thème abordé est les coronavirus, la COVID-19. C'est un nouveau thème et les réponses que nous avons compilées datent du 11 juin. Nous vous invitons à lire le PANORAMA.

Nous avons ensuite passé aux conséquences des changements climatiques dans les pays.

Hélène Nekarmbaye du SET au Tchad, le problème de chaleur vraiment excessive, ça, il faudrait reconnaître que nous, à partir du mois de mars déjà, il commence à faire très chaud. Nous sommes à 45°, voire 50° et avec l'insuffisance des infrastructures scolaires, nous faisons l'école à double temps, il y a un groupe qui vient le matin et un groupe qui vient dans l'après-midi. Reprendre le cours à 12 h 30 est difficile. De mars à juin, les enfants sont en classe, ce qui a des effets sur la progression scolaire est parfois difficile pour les enfants qui ne parviennent pas à suivre, faute de soutien pour les aider. La température ambiante dans les classes est telle que les enfants ne peuvent pas rester à l'intérieur, ils sont obligés de sortir. Le problème des changements climatiques a vraiment des effets négatifs. Au niveau de la reprise de l'enseignement, à la saison des pluies quand il pleut, la rentrée peut être repoussée. Quand il y a beaucoup de pluie, les routes pour accéder à l'école sont coupées et les établissements sont inondés aussi. Pour avoir accès aux salles de classe, c'est vraiment difficile, donc ce qui fait que le changement climatique a des effets négatifs.

Adrian Voica de la FSLE en Roumanie nous présente quatre formes d'actions syndicales en Roumanie en matière environnementale. Nous avons construit le développement durable sur le lieu de travail et avons transformé les règles du jeu des instances politiques. Nous avons exprimé notre position dans la société civile et dans les médias. Nous avons adopté le développement durable au sein de l'organisation syndicale avec des ressources comme mémoire, étude, concept, slogan propre aux syndicalistes. Notre initiative était de mobiliser les membres autour d'une définition du développement durable, dans le discours des dirigeants, des guides des rapports de publications. Nous avons coordonné et intégré les initiatives associées au développement durable au sein de l'organisation syndicale. Avec l'Internet et des structures organisationnelles, nous avons mis en place des fonctions de soutien, de guide et de formation pour le matériel pédagogique. Il y a des actions. Notre fédération le fait pour protéger le monde entier et bien sûr pour protéger la nature. Je vous ai présenté quelques actions que nous avons faites dans notre fédération syndicale pour protéger la nature.

Louise Magnard du RES, Réseau éducation et solidarité – Pour rappel, c'est une association internationale qui a été créée par l'Internationale de l'éducation, la MGEN et l'Association internationale de la Mutualité, elle rassemble des syndicats de l'éducation et des mutuelles de santé sur les cinq continents afin de promouvoir la santé de la communauté éducative et d'étendre les systèmes de protection sociale et solidaire. Merci pour les présentations et pour les témoignages, on en a reçu de nombreux qui font écho aussi. Comme mentionné dans le rapport d'activité, le Réseau éducation et solidarité a lancé cette année le Baromètre international santé bien-être du personnel. En francophonie, la France, la Belgique, le Maroc,



Adrian Voica

le Québec et deux autres pays ont participé à cette première enquête dont le Mexique et au total, ce sont plus de 8000 enseignants de ces six territoires qui ont répondu en mai et en juin. Une centaine de questions leur étaient posées via un questionnaire en ligne. Les questions ciblaient leurs conditions de travail, leur ressenti professionnel et leur bien-être. Les résultats de cette enquête ont été publiés en novembre 2021. On note une vraie hétérogénéité entre les deux situations, entre les différents pays, en fonction du plan socio-économique ou conjoncturel. Mais l'enquête a mis en lumière plusieurs enjeux. On note une banalisation préoccupante de la violence scolaire qui fait écho avec les témoignages entendus aujourd'hui, ainsi qu'un manque de formation et de soutien de la hiérarchie. Et si la santé nous apparaît globalement préservée, il y a de forts enjeux en santé psychologique. Au-delà de ces statistiques se dessinent des pistes d'amélioration qui pourraient être empruntées. Louise reste à disposition pour échanger sur la possibilité dans le futur de participer à ce baromètre tous les deux ans, l'idée étant de faire participer d'autres pays de la francophonie.

7. SESSION DE CLÔTURE

Les points forts de la Rencontre permettent au CSFEF de dessiner son action pour le futur.

1. **Activité syndicale** : comment avoir un syndicat qui fonctionne mieux, améliorer la syndicalisation, montrer que les syndicats sont utiles. Récolter les cotisations, se déplacer sur le terrain, c'est important pour peser dans les négociations et informer la profession. À ce titre, former les jeunes militants et militantes est un axe prioritaire.
2. **Marchandisation, privatisation** : ce thème récurrent et le CSFEF poursuit son travail au sein du réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation dont il est un des animateurs du groupe de pilotage. Les marchands ont particulièrement accru leur investissement dans le numérique ces dernières années, avec des actions auxquelles il est difficile de résister, car les grands groupes imposent « gratuitement » leur produit.
3. Le PASEC est une photographie intéressante des systèmes éducatifs, le CSFEF a pu peser auprès de la CONFEMEN pour que le volet concernant les enseignants soit sincère et sans conséquence négative. Toutefois, ce travail est à concrétiser sur le terrain national, les syndicats doivent s'emparer des résultats du PASEC, tant concernant les élèves que les personnels éducatifs, pour asseoir leurs propositions et revendications.
4. Le changement climatique est source d'inquiétude, car les problèmes sont maintenant visibles et entraînent des conséquences sur l'accès à l'école et les conditions d'études. C'est toute une conscience citoyenne qu'il faut développer à travers sans doute des programmes scolaires abordant l'activité humaine et les problèmes environnementaux.

Dernières interventions et prochaine Rencontre

Benoît Teste, FSU France – Le CSFEF est un espace irremplaçable de la mise en œuvre de la solidarité internationale. Le monde de l'éducation a quelque chose de fort à exprimer sur les enjeux environnementaux et c'est notre responsabilité d'éducateur de mettre l'accent sur ces questions, y compris dans nos programmes d'enseignement. La FSU est consciente de l'importance du CSFEF pour faire émerger des thèmes transnationaux et propager des valeurs de tolérance et du vivre ensemble.

Marie-Jeanne Kombo, SYNDEEPCI, Côte d'Ivoire est heureuse que la Rencontre ait pu se tenir et que de nombreux camarades aient pu s'exprimer, même si on n'était pas en présence.

Jacques Taty, RD Congo, souligne l'importance de former de jeunes militants syndicaux et aimerait le soutien du CSFEF sur ce point.

Brigitte Bergeron, FCE/CTF Canada, informe qu'un effort particulier sera fait pour la participation de femmes à la prochaine Rencontre, notamment par un soutien financier.

Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF indique qu'on voit les limites de ce type de Rencontre virtuelle, limites à la fois techniques, mais aussi en matière de relation informelle. L'objectif est de tenir la prochaine Rencontre l'an prochain en Tunisie si les conditions sanitaires le permettent. Il est rappelé que le CSFEF financera la venue d'une personne déléguée par pays répondant aux critères de l'IE; de plus, un financement particulier permettra la venue de déléguées en supplément.

Merci de votre participation active et de tout ce que nous avons appris pendant cette Rencontre.

ANNEXE

Règlement de la Rencontre du CSFEF

Le CSFEF organise tous les deux ans une assemblée des syndicats de l'éducation des pays francophones appelée « Rencontre du CSFEF », qui se tient peu avant le sommet des chefs d'État de la francophonie, si possible dans la même ville.

Pour la prochaine rencontre qui aura lieu à Tunis en 2022, nous proposons de clarifier les dispositions à prendre, en fonction de notre expérience passée et des remarques formulées par les délégués au cours de précédentes rencontres.

1. Planification de la Rencontre

Le Bureau du CSFEF décide de la date et du format de la Rencontre, qui dure au maximum trois jours. Il arrête les thèmes retenus et prévoit des intervenants en fonction de ceux-ci.

Les intervenantes et intervenants sont invités à faire des présentations qui ouvrent le débat avec les personnes déléguées présentes, lesquelles sont invitées à participer activement aux discussions.

Un programme prévisionnel est élaboré trois mois minimum avant le début de la Rencontre et celui-ci est communiqué aussitôt aux organisations syndicales francophones.

2. Logistique sur place

Le Bureau du CSFEF sollicite les syndicats du pays hôte pour toutes les questions matérielles : accueil, salle, hébergement, transports locaux. À cet effet, une équipe d'organisation est constituée, elle travaille en liaison avec le Bureau du CSFEF.

3. Le Panorama du CSFEF

Document clé de la rencontre, l'enquête du panorama est finalisée par le Bureau du CSFEF avant la Rencontre puis distribuée et discutée pendant la Rencontre. Répondre au Panorama est un préalable indispensable à une éventuelle participation à la Rencontre du CSFEF.

4. Les personnes déléguées

Le CSFEF prend en charge les frais des personnes qui remplissent les conditions analogues à celles posées par l'IE : pays d'Afrique, Haïti, Europe de l'Est.

Les syndicats membres de l'IE d'un pays donné se réunissent pour désigner leur représentante ou représentant. Les noms seront communiqués au CSFEF et l'accord de l'ensemble des syndicats du pays sur ces noms devra être indiqué par un document signé.

Le CSFEF a pour objectif d'augmenter fortement la présence de femmes au sein de la Rencontre, c'est pourquoi :

- Nous encourageons tous les pays à prioriser la présence de déléguées ;
- Certains pays, en fonction de leur taille, nommeront deux personnes déléguées et parmi elles, au moins une femme ;
- Un certain nombre de déléguées supplémentaires seront nommées après consultation du réseau panafricain des femmes de l'IE et des organisations syndicales de leur pays.

5. Documents préparatoires

Les documents préparatoires seront envoyés par courriel, notamment le programme ainsi que la liste des participantes et participants. Les textes soumis à consultation (rapport d'activités, déclaration, modifications statutaires éventuelles, projets de motions, etc.) seront envoyés au moins dix jours avant le début de la rencontre.

Questionnaire région

Au cours de chaque réunion de Bureau, le délégué ou la déléguée de région contacte les organisations syndicales des pays de sa région et présente un rapport de situation. On y privilégie l'actualité syndicale des six derniers mois.

Le CSFEF a élaboré un canevas de questionnaire pouvant servir à faciliter l'enquête de la personne déléguée sur les pays qu'elle représente.

1. L'action des syndicats de l'éducation

- Quelles sont les actions syndicales récentes dans l'éducation, avec quels résultats ?
- Quelles mesures récentes concernant l'éducation ont été prises, quelles ont été les réactions syndicales ?
- Le dialogue social est-il vivant ?
- Les syndicats agissent-ils ensemble ?
- Comment progresse la syndicalisation ?
- Y a-t-il une attente particulière vis-à-vis du CSFEF ?

2. Le gouvernement au pouvoir

- Y a-t-il des changements politiques récents ?
- Quelles sont les grandes orientations du gouvernement au pouvoir ?

3. La situation sociale et économique hors éducation

- Comment est la situation économique du pays ?
- Les syndicats de travailleurs, hors éducation, sont-ils écoutés ?

4. Des questions particulières liées à l'actualité proche

- (Exemple) Le 5 octobre est la journée mondiale des enseignants avec comme thème « les jeunes enseignants et enseignantes, l'avenir de la profession ». Votre syndicat participe-t-il à un événement de cette journée, si oui sous quelle forme ?

Vous pourrez également présenter le bilan quantitatif de votre enquête :

- Nombre de syndicats contactés / Nombre de réponses (il faut faire deux relances) ;
- Nombre de pays représentés dans les réponses.

LISTE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Nom	Pays	Organisation	Sigle
Duncan Smith	Belgique	Internationale de l'Éducation	IE
Florian Lascroux	Belgique	Internationale de l'Éducation	IE
Appoline Fagla	Bénin	Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public du Bénin	SNEP Bénin
Gaétan Kponoukon	Bénin	Syndicat National des Enseignants des Écoles Maternelles du Bénin	SYNAEM-BENIN
Rémy Nsengiyumva	Burundi	Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Burundi	STEB
Sylvain Dala	Burkina Faso	Réseau Francophone contre la Marchandisation de l'Éducation	RFCME
Anatole Zongo	Burkina Faso	Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur	SNESS
Emanuel Mbasisi Ondo Yhobie	Cameroun	Fédération camerounaise des syndicats de l'éducation	FECASE
Brigitte Bergeron	Canada	Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants	CTF/FCE
Josianne Beaumont	Canada	Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants	CTF/FCE
Angéla Banda	Canada	Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan	FES/ STF
Brahim Ould Baba	Canada	Manitoba Teachers' Society (Canada)	MTS
Amanda O'Regan-Marchand	Canada	Nova Scotia Teachers Union	NSTU
Abraão Borges	Cap Vert	Fédération Capverdienne des Enseignants	FECAP
Marie Jeanne Kombo	Côte d'Ivoire	Syndicat National des Enseignants d'Éducation Permanente de Côte d'Ivoire	SYNADEEPCI
Ekoun Kouassi	Côte d'Ivoire	Syndicat National des Enseignants du second degré de Côte d'Ivoire	SYNESCI
Farah Abdillahi Miguil	Djibouti	Syndicat des professeurs des collèges et lycées de Djibouti	SYNESED
Delphine Dorsi	France	Initiative pour le droit à l'éducation	RTE
Louise Magnard	France	Réseau Education et Solidarité	RES
Jean-Hervé Cohen	France	Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation	CSFEF
Alexandra Bojanic	France	Syndicat national unitaire des instituteurs, des professeur-es des écoles et des PEGC	SNUipp-FSU
Elisabeth Jacquet	France	Syndicat national des enseignements du second degré	SNES-FSU
Christian Champendal	France	UNSA Education	UNSA Education
Fridolin Mve Messa	Gabon	Syndicat de l'Éducation Nationale	SENA
Aya Douabou	Ghana	Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights plutôt une ONG qu'un syndicat	GI-ESCR

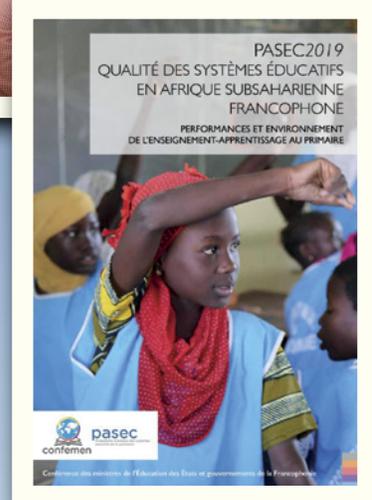
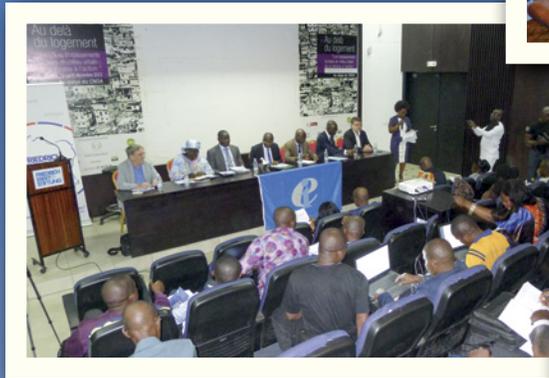
Nom	Pays	Organisation	Sigle
Salifou Camara	Guinée	Fédération syndicale professionnelle de l'éducation	FSPE
Vinod Seegum	Ile Maurice	Government Teachers Union	GTU
Patrick Arendt	Luxembourg	Syndicat Education et Sciences de l'OGBL	SEW/OGBL
Constant Andrianatrehy Marolaza	Madagascar	FEKRIMPAMA	FEKRIMPAMA
Moustapha Guitteye	Mali	SNEC UNTM	SNEC-UNTM
Firachine younes	Maroc	Syndicat national d'enseignement	SNE/CDT
Amadou Tidjane BA	Mauritanie	Syndicat National de l'Enseignement Secondaire	SNES
Arzika Issoufou	Niger	Syndicat National des Enseignants du Niger	SNEN
Almoustapha Moussa	Niger	Syndicat national des agents de la formation et de l'éducation du Niger	SYNAFEN
Luc Allaire	Québec	Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation	CSFEF
Luc Beaugard	Québec	Centrale des syndicats du Québec	CSQ
Marjolaine Perreault	Québec	Centrale des syndicats du Québec	CSQ
Christine Gauthier	Québec	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec	FNEEQ-CSN
Jacques Taty Mwakupemba	RDC	Fédération Nationale des Enseignants et Educateurs sociaux du Congo – Union Nationale des Travailleurs du Congo	FENECO/UNTC
Saïd Omar Aden	Rep de Djibouti	Syndicat des Enseignants et du Personnel de l'éducation	SEP
Augustin Tumba Nzuji	RDC	Fédération Nationale des Enseignants et Educateurs sociaux du Congo	FENECO/UNTC
Adrian Voica	Roumanie	Fédération des Syndicats Libres de L'Enseignement	FSLE
Abdon Faustin Nkotanyi	Rwanda	Syndicat des Enseignants et autre Personnel de l'Education	SYNEDU
Vedaste Kaberuka	Rwanda	Syndicat des Enseignants et autre Personnel de l'Education	SYNEDUC
Amidou Diedhiou	Sénégal	Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal	SELS
Niokhor Diouf	Sénégal	Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal	SELS
Amy Sarr	Sénégal	Syndicat National de l'Enseignement Élémentaire /Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal	SNEEL/CNTS
Abdourahmane Gueye	Senegal	Union Démocratique des Enseignantes et Enseignants du Senegal	UDEN
Josy Stolz	Suisse	Syndicat des enseignant.es romands	SER
Samuel Rohrbach	Suisse	Syndicat des enseignantes et enseignants de Suisse romande	SER
Claire Spring	Suisse	Syndicat des Enseignantes et Enseignants de Suisse Romande	SER
Hélène Nekarmbaye	Tchad	Syndicat des Enseignants du Tchad	SET
Jokebed Mougabaye	Tchad	Syndicat des Enseignants du Tchad	SET

Nom	Pays	Organisation	Sigle
Sènon Hounsime	Togo	Fédération des Syndicats de l'Education Nationale	FESEN
Pédi Anawi	Togo	Internationale de l'Education	IERAF
Slim Ghriss	Tunisie	Fédération générale de l'enseignement de base (primaire)	FGEB
Mohamed Sabeur Hajri	Tunisie	Fédération Générale de l'Enseignement de Base	FGEB
Emna Aouadi	Tunisie	Union Générale Tunisienne du Travail	UGTT
Noureddine Chemingui	Tunisie	Pour une école moderne	SGIEP

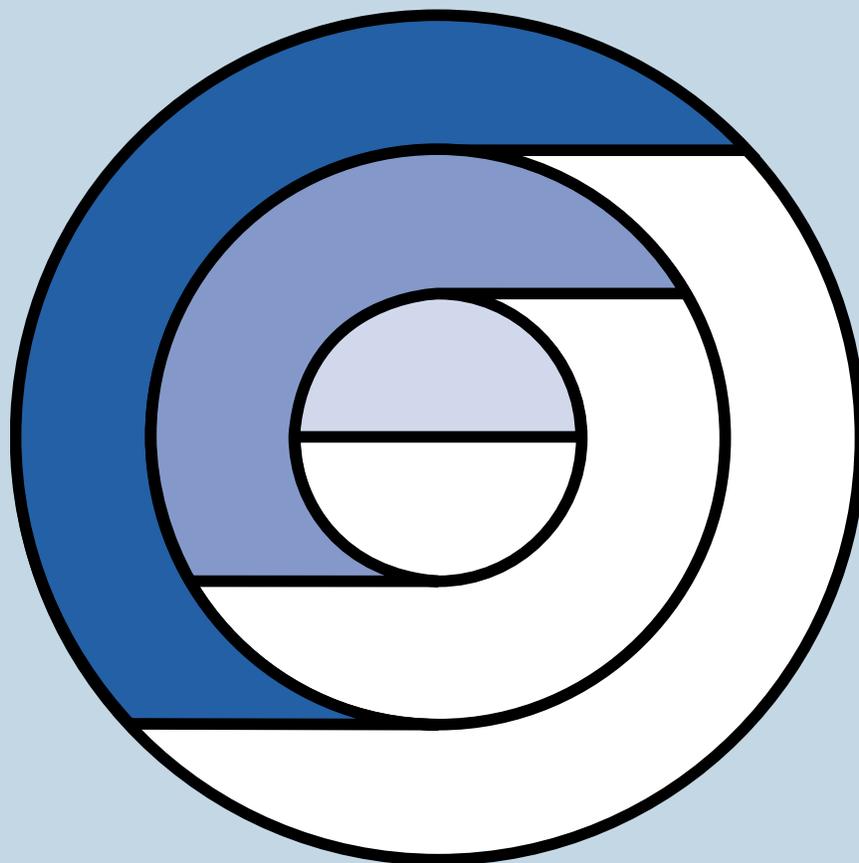
Les Actes de la 17^e Rencontre



**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**



Les Actes de la 17^e Rencontre



**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

**25 et 26 novembre 2021
Tenue virtuellement sur Zoom**